



Bulletin Officiel

N°6835 Mercredi 5 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-	3
ARABIA SICAV	4
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	5
SANADETT SICAV	6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-	7
--------------------------	---

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE : APPEL A CANDIDATURES AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT	9
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS: APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE 02 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS	14
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS: APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	19

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1	24
TLF 2023-1	29
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- (CONSOLIDES)
- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
- HANNIBAL LEASE
- HANNIBAL LEASE (CONSOLIDES)
- ARABIA SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SANADETT SICAV
- FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nour, 1001 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra **le Mardi 18 avril 2023 à 11H : 30** à l'Hôtel «The Residence Gammarth», Tunis. Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1** Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 2** Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 3** Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 4** Approbation de la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 5** Fixation du montant des jetons de présence ;
- 6** Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;
- 7** Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
- 8** Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- 9** Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- 10** Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de la banque.

Le Bulletin de vote et l'Acte de mandat spécial sont mis dans les mêmes conditions à la disposition des actionnaires souhaitant voter par correspondance ou se faire représenter

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 20 avril 2023 à 11h30** dans les locaux de l'AFC, au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2022,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social: Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires de **FINACorp Obligataire SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 28/04/2023** à 11H au siège de la société, sis à la rue LochNess – Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2022
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence
- Questions diverses

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANADETT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 20 avril 2023 à 12 heures** au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2022,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nour, 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (11.397.491,065) dinars tunisien.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A.....

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2022 comme suit :

* PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2022 مشروع تخصيص أرباح سنة 2022		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	11 397 491.065	نتيجة السنة
TOTAL	11 397 491.065	المجموع
* REPORT A NOUVEAU	-67 636 849.202	نتائج مؤجلة
BENEFICE A REPARTIR	-56 239 358.137	نتيجة السنة للتخصيص
*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-56 239 358.137	نتائج مؤجلة

Cette résolution est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Monsieur MASOUD GHALEB MASOUD SAKKIJHA , en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur NASRI MALHAME, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de ----
----- milles dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant.

La société AIR LIQUIDE TUNISIE informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'administrateur indépendant sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2023, 2024 et 2025).

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, (iii) ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Les commissaires aux comptes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié de la société concernée,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié de la société concernée,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **Annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **Annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (ww-actionnariat-alt@airliquide.com) **au plus tard le 19 avril 2023 à 14h** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Un seul candidat sera retenu. Le candidat retenu sera informé de sa sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Air Liquide Tunisie mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur le candidat retenu.

Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0280

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : 62 Rue de l'Or – Z.I -Sidi Daoud - La Marsa- 2046 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DES (02) DEUX ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1-OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 190 bis du code des sociétés commerciales et l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis, la Société **Atelier du meuble intérieurs SA (SAM)** décide de désigner, par voie d'appel à candidature, deux (02) Administrateurs indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration pour le mandat des trois années soit 2023-2024 et 2025.

Est considéré Membre indépendant au sens des articles ci-haut mentionnés, toute personne n'ayant aucune relation avec la société « Atelier du meuble intérieurs SA » ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou de l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

La société Atelier du meuble intérieur SA informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant, doit obligatoirement être une personne physique et satisfaire les conditions ci-après :

2- CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

2-1 Conditions générales :

Le Candidat éligible au poste d'administrateur Indépendant au Conseil d'administration de la Société Atelier du meuble intérieurs ne peut être :

- Privé de ses droits civils.
- Parmi les commissaires aux comptes de la société SAM ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions de commissariat aux comptes.
- Parmi Les personnes se trouvant dans les cas énoncés aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales et à l'article 3 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

En outre, le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères prévus par l'article 5 de la décision générale du Marché Financier à savoir :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature:
 - Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société Atelier du meuble interieurs SA.
 - Président, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de d'une société appartenant au même groupe que la société Atelier du meuble interieurs SA.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société Atelier du meuble interieurs SA est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le directeur Général Adjoint, le Président du directoire ou le Directeur Général Unique de la société Atelier du meuble SA (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du directoire ou salarié de la société Atelier du meuble interieurs SA .
 - Président du conseil ou Directeur Général Adjoint ou Président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Atelier du meuble interieurs SA.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Atelier du meuble interieurs SA.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs SA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du conseil, du Directeur Général Adjoint, du Président du directoire, du directeur Général Unique ou d'un salarié de la société Atelier du meuble interieurs SA .
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la Bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société apparentant au même groupe.
- Ne pas être Président du conseil, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Atelier du meuble interieurs SA ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le Marché Financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le Marché Financier.

2-2 Critères de qualifications scientifiques, compétences et expérience :

Les Candidats doivent :

- Avoir un diplôme universitaire.
- Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des Affaires, Business et Industrie.

3-CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

3-1 Constitution du dossier :

- Une demande de Candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Une Fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en **ANNEXE 1**.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle en **ANNEXE 2**.
- Le curriculum Vitae du candidat.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans)
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N° 3) de date récente ne dépassant pas les trois mois.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

3-2-Envoi du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe fermée libellé au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Atelier du meuble interieurs S.A, et portant la mention

« NE PAS OUVRIR / appel à candidature au poste des Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la société Atelier du meuble interieurs S.A»

Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société Atelier du meuble interieurs .SA soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise à la Zone industrielle Sidi Daoud 62 rue de l'or CP 2046, Tunis Tunisie **au plus tard le Vendredi 20 Avril 2023 à 17 heures 00, date limite de réception des candidatures.** (Le cachet de la société pour réception du courrier fait foi).

4-CHOIX DES CANDIDATS :

Les candidats seront choisis après étude et évaluation des dossiers, par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société Atelier du meuble interieurs SA.

Seuls les dossiers des candidats au poste des administrateurs indépendants parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature seront étudiés et évalués par le comité de nomination.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir sera arrêtée et transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive des candidats par l'assemblée générale ordinaire.

Les candidats retenus après accomplissement des procédures prévues par le Conseil du Marché Financier seront informés de leur sélection vingt-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Atelier du meuble.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN :

Adresse complète avec code postal :

Numéro de Tel Fixe : Mobile :

E-mail officiel :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Autres qualifications du candidat :

.....
.....

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs

.....

Membre d'autres Conseils d'Administration (Si Oui Nombre et dénominations des sociétés) :

-
-
-

Autres informations

-
-
-

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
Nom et Prénom / Raison Sociale :
.....
N°CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :

Candidat pour le poste d'administrateur indépendants au sein du conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs .SA faisant appel public à l'épargne déclare formellement et solennellement sur l'honneur:

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature;
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et par l'appel à candidature lancé par la société Atelier du meuble intérieurs .SA.
- Que les informations fournies dans mon dossier de candidature sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Fait à....., le.....

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : 62 Rue de l'Or – Z.I -Sidi Daoud - La Marsa- 2046 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Objet :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, tel que complété par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires ; La société **Atelier du Meuble Intérieurs S.A (SAM)** invite par le présent avis ses actionnaires minoritaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection de leur représentant au sein de son conseil d'administration pour le mandat des trois années soit 2023-2024 et 2025.

A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs (SAM)** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

1. Conditions et critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs S.A ne dépassant pas 0,5% à savoir un nombre de 27 808 actions.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans de le domaine des affaires, Business et industrie.
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société Atelier du meuble interieurs S.A ;
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Atelier du meuble interieurs S.A.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la société Atelier du meuble intérieurs S.A détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou/est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Atelier du meuble intérieurs S.A désigné entant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société au même groupe que la société Atelier du meuble SA.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Atelier du meuble intérieurs .SA ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, prestataire de service notamment conseiller, client, fournisseur, banquier de la société Atelier du meuble intérieurs .SA.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier;

En outre, ne peuvent être candidat les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 14 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Les commissaires aux comptes de la société Atelier du meuble intérieurs SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

2. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1,
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.
- Une copie d'une pièce d'identité CIN, pour les personnes physiques et une copie du registre nationale des entreprises pour les personnes morales.

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et à cet appel à candidature, et de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs .SA ne dépassant pas 0.5% du capital. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

3. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du conseil d'administration de la société Atelier du meuble interieurs .SA, et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires »
- Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société Atelier du meuble interieurs .SA, soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise à 62 rue de l'Or, Zone Industrielle Sidi Daoud 2046 Tunisie au plus tard le Jeudi **20 Avril 2023** à 17H, date limite de réception des candidatures (le cachet de la société pour réception du courrier fait foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2022, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Identifiant unique RNE :

Adresse complète avec code postal :

.....

Numéro de Tel Fixe : Mobile :

E-mail officiel :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-

-

-

Autres qualifications du candidat :

.....

.....

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs

.....

Membre d'autres Conseils d'Administration (Si Oui Nombre et dénominations des sociétés) :

-

-

-

Autres informations

-

-

-

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

N°CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs .SA faisant appel public à l'épargne déclare formellement et solennellement sur l'honneur:

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature;
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et par l'appel à candidature lancé par la société Atelier du meuble interieurs .SA.
- Que les informations fournies dans mon dossier de candidature sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Fait à....., le.....

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, **TUNISIE LEASING ET FACTORING** s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « **TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022** » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « **TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022** » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de **TUNISIE LEASING ET FACTORING**, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, **TUNISIE VALEURS**, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,468	111,486
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,085	154,111
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,983	128,003
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,711	138,734
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,593	133,614
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,941	134,966
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,199	128,219
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,559	51,566
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,404	37,410
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,470	127,492
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,212	112,230
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,783	19,786
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,884	135,907
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,467	133,486
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,876	12,878
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,881	189,914
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,775	12,777
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,767	107,786
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,890	110,911
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,489	15,492
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,086	2,089
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,218	69,227
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,525	145,588
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,336	107,597
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,234	119,252
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,093	151,863
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,625	573,424
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,098	147,339
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,538	188,976
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,933	102,731
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,696	141,858
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	164,412	165,425
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,557	152,927
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,917	23,994
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,244	100,347
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,028	1,028
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,015	1,020
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 416,171	2 421,301
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,380	150,220
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	235,846	237,610
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,049	3,058
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,743	2,748
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,262	59,181
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,394	1,396
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,250
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,244	1,239
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,040	14,400
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,115	11,229
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,089	14,278
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,341	88,495
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,229

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,923	111,942	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,224	103,239	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,098	110,117	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,324	107,342	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,340	109,360	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,656	112,674	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,926	108,926	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,089	106,107	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,821	103,837	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,718	111,738	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,057	109,076	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,094	107,110	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,387	102,405	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,442	106,461	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,306	108,314	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,795	106,813	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,526	104,536	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,789	109,804	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,637	105,654	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,732	114,746	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,063	108,083	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,175	112,193	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,545	100,571	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,137	112,310	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,592	59,306	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,303	108,578	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,377	17,377	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	303,400	306,395	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 243,897	2 243,199	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,956	72,965	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,208	57,229	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,614	109,618	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,623	10,572	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,826	15,912	
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	16,998	17,136	
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,873	14,968	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,959	109,899	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,577	87,039	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,961	90,297	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,040	105,121	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	95,677	95,871	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	10,732	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,093	99,083	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	151,471	152,107	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,072	96,073	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,081	123,203	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	133,557	133,996	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	191,739	195,165	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	179,479	182,198	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	175,967	177,532	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,424	23,898	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	152,256	154,064	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 117,465	10 135,441	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,821	160,206	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,305	96,722	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 866,463	4 922,744	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,464	10,476	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,982	173,987	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 219,154	11 297,001	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 223,859	10 286,655	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 015,359	10 033,484	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,168	128,262	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	981,370	988,039	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Walid BEN SALAH et M. Nouredine HAJJI.

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2022 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	95 996	242 692
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	141 904	92 841
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	6 377 260	5 949 532
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	93 236	28 870
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	371 385	345 573
AC6	Valeurs immobilisées	(7)	67 629	65 785
AC7	Autres actifs	(8)	67 611	58 638
	Actif d'impôt différé	(9)	37 618	37 652
	Titres mis en équivalence	(6)	7 284	5 807
	Total Actifs		7 259 923	6 827 390
Passif				
PA1	Banque Centrale et CCP	(10)	-	5
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	5 800	67 623
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	5 885 608	5 420 565
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(13)	252 962	329 416
PA5	Autres passifs	(14)	222 431	226 947
	Impôt différé Passif		18	25
	Total Passifs		6 366 819	6 044 581
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 783	2 668
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		327	116
	Intérêts Minoritaires		3 110	2 784
Capitaux propres				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		546 234	484 217
CP5	Résultats reportés		38 421	40 226
	Résultats reportés hors modifications comptables		38 421	40 226
CP6	Résultat de l'exercice		132 539	82 782
	Total capitaux propres	(15)	889 994	780 025
	Total capitaux propres et passifs		7 259 923	6 827 390

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(16)	695 894	629 385
HB2	Crédits documentaires	(17)	397 751	391 535
Total des passifs éventuels			1 093 645	1 020 920
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(18)	185 365	217 138
HB5	Engagements sur titres		7 350	7 350
Total des engagements donnés			192 715	224 488
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(19)	2 392 032	2 000 200
Total des engagements reçus			2 392 032	2 000 200

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(20)	540 851	489 193
PR2	Commissions (en produits)	(21)	159 079	148 480
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(22)	37 241	26 493
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	26 957	23 274
Total des produits d'exploitation bancaire			764 128	687 440
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(24)	(263 821)	(236 692)
CH2	Commissions encourues	(25)	(7 061)	(6 333)
Total charges d'exploitation bancaire			(270 882)	(243 025)
Produit net bancaire			493 246	444 415
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(35 515)	(43 872)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(93)	99
PR7	Autres produits d'exploitation		222	217
CH6	Frais de personnel	(28)	(175 339)	(177 938)
CH7	Charges générales d'exploitation	(29)	(54 640)	(50 309)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 646)	(12 581)
Résultat d'exploitation			215 235	160 031
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		476	(323)
	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(63)	(1 354)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(30)	(82 783)	(65 505)
Résultat des activités ordinaires			132 865	92 849
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(9 951)
Part de résultat revenant aux minoritaires			326	116
Résultat net du groupe			132 539	82 782
Résultat net après modifications comptables			132 539	82 782
	Résultat par action (en DT)	(31)	3,835	2,395

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		729 552	671 765
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(272 035)	(245 173)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		(1)	(3 080)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(4 500)	(8 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(437 457)	(171 578)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		463 692	302 427
Titres de placement		(64 568)	7 322
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(204 396)	(206 831)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(31 722)	14 628
Impôt sur les bénéfices		(81 561)	(41 210)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		97 003	319 772
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		10 313	7 725
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(26 223)	(99 892)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 458)	(21 684)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(30 368)	(113 851)
Flux de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		(85 119)	(43 305)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes et autres distributions		(24 207)	(24 194)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(106 948)	(67 517)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(40 314)	138 403
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 611	121 208
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(32)	219 298	259 611

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2022.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.
- Entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

Méthode de consolidation

- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence

notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société "SOGECAP" à concurrence de 51%.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « **actifs courants** » (classe A) ou parmi les « **actifs nécessitant un suivi particulier** » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2022, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 31 décembre 2022.

5.3 Traitement des intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 548 511 KTND au 31/12/2022 contre 587 219 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	334 083	380 259
Provision/Décote de Garantie	72 264	72 467
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 326	5 761
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056
Provision pour dépréciation de titres	5 290	5 289
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 235	6 142
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	384	370
Provision pour passifs et charges	35 191	33 719
Total	548 511	587 219

5.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	10% 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2022 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;

- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde de 95 996 KTND contre 242 693 KTND au 31/12/2021. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale comptes ordinaires	40 785	194 032
Caisse espèces en dinars	22 539	24 418
Alimentation GAB	11 761	13 895
Remise des fonds à IBS	19 253	8 468
Caisse espèces en devises	1 617	1 723
Espèces en route	218	273
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
Sous total	96 187	242 823
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(191)	(131)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	95 996	242 692

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 141 904 KTND au 31/12/2022 contre 92 841 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Placement dinars chez la BCT	10 000	6 000
Placements chez les correspondants étrangers	44 504	-
Placements chez les correspondants locaux	-	35 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	18 920	4 562
Autres concours	4 023	2 886
Placement devises chez la BCT	51 806	35 919
Créances sur autres établissements financiers	13 000	8 500
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	(320)	-
Sous total	141 933	92 867
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(29)	(26)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	141 904	92 841

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2022 un solde de 6 377 260 KTND contre 5 949 532 KTND au 31/12/2021, soit une variation de 427 728 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle	6 632 540	6 311 489
Crédits sur ressources spéciales	75 252	60 778
Sous total	7 135 191	6 751 616
Agios et intérêts réservés	(262 002)	(266 303)
Provisions sur créances douteuses	(334 083)	(380 258)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
Total Créances sur la clientèle	6 377 260	5 949 532

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions sur créances douteuses	(334 083)	(380 258)
Provisions sur décotes de garanties	(72 264)	(72 467)

Total Provisions risque de contrepartie	(406 347)	(452 725)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(495 929)	(535 781)
Agios sur comptes non mouvementés	(187 143)	(192 832)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 863)	(8 903)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(7 533)	(6 289)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(44 702)	(43 974)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 341)	(1 314)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 412)	(12 982)
Total agios et intérêts réservés	(262 003)	(266 303)
Total Agios et provisions sur clientèle	(757 932)	(802 084)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2022 un solde de 93 236 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placements		
Bons de trésors à court terme	75 000	-
Créances rattachées	(634)	-
Autres placements	18 870	28 870
Autres placements	93 236	28 870

Les titre de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de trésors à court terme	75 000	-
TITRE DICK	-	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAQUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
Total Portefeuille-titres commercial	93 870	28 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 371 385 KTND contre 345 573 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres d'investissement	321 739	304 350
Titres de participations	61 171	52 654
Sous total	382 910	357 004
Provisions pour dépréciation titres	(5 290)	(5 289)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(6 235)	(6 142)
Total Portefeuille d'investissement	371 385	345 573

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Placement Fonds SICAR	18 900	15 151
Bons de trésor et assimilables (BTA)	215 658	236 658
Emprunt national	60 000	30 000
Emprunts obligataires	25 690	22 690
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 283	1 275
Créances rattachées sur BTA	(3 148)	(3 859)
Créances rattachées sur emprunt national	1 800	1 061
Créances rattachées sur emprunts obligataires	1 556	1 374
Total Titres d'investissement	321 739	304 350

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net de la société UIB Assurances et qui accuse à la date de clôture un solde de 7 284 KTND.

Note 7 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 67 629 KTND contre 65 784 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au	Amort.	VCN au
	31/12/2021				31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
Logiciels informatiques	34 296	3 640	-	3 265	41 201	(23 369)	17 832
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	(7 384)	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	38 037	2 377	(3 527)	391	37 278	(30 619)	6 659
Immeubles d'exploitation	18 304	-	-	2 534	20 838	(6 268)	14 570
Immeubles hors exploitation	806	-	(171)	-	635	(328)	307
Agencement aménagement installation	61 700	2 233	(75)	908	64 766	(48 000)	16 766
Terrains	3 525	-	-	(2 534)	991	-	991
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(263)	14
Matériel roulant	4 288	660	(72)	-	4 876	(3 707)	1 169
Matériel et mobilier de bureau	15 098	1 112	(7 712)	-	8 498	(5 149)	3 349
Equipements logements de fonction	108	-	(107)	-	1	(1)	-
Immobilisations incorporelles en cours	4 156	2 453	-	(3 146)	3 463	-	3 463
Immobilisations corporelles en cours	1 458	2 030	-	(1 418)	2 070	-	2 070
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	(18)	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	33	6	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(44)	328
TOTAL	192 340	14 511	(19 066)	-	187 785	(120 156)	67 629

	Amort. Cumulé 31/12/2021	Dotation	Reprise	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2022
Logiciels informatiques	(19 719)	(3 664)	14	-	-	(23 369)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	7 384	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(31 057)	(3 085)	3 527	-	-	(30 615)
Immeubles d'exploitation	(5 717)	(547)	-	-	-	(6 264)
Immeubles hors exploitation	(317)	(10)	-	-	-	(327)
Agencement aménagement installation	(44 148)	(3 916)	65	-	-	(47 999)
Fonds de commerce	(258)	(5)	-	-	-	(263)
Matériel roulant	(3 116)	(656)	15	54	-	(3 703)
Matériel et mobilier de bureau	(12 300)	(504)	7 659	-	-	(5 145)
Equipements logements de fonction	(107)	-	106	-	-	(1)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	(7)	(37)	-	-	-	(44)
TOTAL	(126 556)	(12 424)	18 770	54	-	(120 156)

Note 8 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 67 611 KTND au 31/12/2022 contre 58 638 KTND au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Action en défense	3 227	4 369
Divers autres actifs	18 220	7 510
Comptes d'attente et de régularisation actifs	17 779	17 958
Etat impôts et taxes	1 295	1 390
Crédits aux personnels	23 850	24 221
Créances prises en charge par l'Etat	2 619	2 619
SG-Débit à régulariser	785	785
Sous total Autres actifs	67 775	58 852
Provisions sur autres actifs	(164)	(214)
Total Autres actifs	67 611	58 638

Note 9 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2022, 37 618 KTND contre 37 652 KTND au 31/12/2021. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 10 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de nul au 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale comptes ordinaires passif	-	5
Total Banque Centrale et CCP	-	5

Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2022 à 5 800 KTND contre 67 623 KTND au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	5 748	67 382
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	52	241
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5 800	67 623

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 885 608 KTND au 31/12/2022 contre 5 420 565 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	1 611 777	1 576 141
Comptes d'épargne	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 850 593	1 662 261
Fonds gérés pour compte	13 224	13 358
Certificats de dépôts	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	163 541	107 620
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 885 608	5 420 565

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 252 962 KTND au 31/12/2022 contre 329 416 KTND au 31/12/2021 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	45 698	73 180
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	27 228	26 398
Dette rattachée ressources spéciales	3 018	4 817
Emprunt en devises	137 018	185 021
Total Emprunts et ressources spéciales	252 962	329 416

Note 14 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 222 431 KTND au 31/12/2022 contre 226 947 KTND au 31/12/2021; il se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour passifs et charges *	35 191	33 719
Provision sur engagement hors bilan	5 326	5 761
Sommes dues au personnel	34 995	33 170
Charges provisionnées pour congé à payer	7 223	5 839
Cotisation CNSS	9 554	7 462
Provision sur chèques certifiés	12 336	14 379
Saisies arrêts clients	12 008	10 061
Fournisseurs factures à payer	2 840	3 122
Comptes d'attente et de régularisation passif	34 728	38 862
Valeurs exigibles après encaissement	23 733	33 453
Etat impôts et taxes	44 497	41 119
Total Autres passifs	222 431	226 947

(*) La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Ainsi, une provision pour risques s'élevant à 2 275 KTND a été constituée, à ce titre, au 31 décembre 2022.

Notes sur les capitaux propres

Note 15 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élèvent à 889 994 KTND au 31 Décembre 2022 contre 780 025 KTND au 31 Décembre 2021, soit une variation 109 968 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021	172 800	140 544	17 280	284 331	16 385	24 800	656 140	65 171	721 311
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(76 126)	-	140 297	1 000	-	65 171	(65 171)	(0)
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(2)	-	-	(24 194)	-	(24 194)
Autres Reclassements	-	-	-	(8)	135	-	126	-	126
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	82 782	82 782
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	172 800	40 226	17 280	424 618	17 520	24 800	697 243	82 782	780 025
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 387	-	59 395	1 000	-	82 782	(82 782)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	132 539	132 539
Changement de méthodes comptables(*)	-	-	-	1 525	-	-	1 525	-	1 525
Reclassement / Fonds social	-	-	-	6	90	-	96	-	96
Situation à la clôture de l'exercice 2022	172 800	38 421	17 280	485 544	18 610	24 800	757 454	132 539	889 994

(*) Impact de la modification comptable effectuée par la filiale « UIB Assurance » portant sur la constatation des frais préliminaires en charges à répartir de l'exercice 2021 au lieu en charges d'exploitation.

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 695 894 KTND au 31/12/2022 contre 629 385 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	424 138	399 693
Avals donnés en devises	28 848	19 996
Cautions émises en faveur de la clientèle	234 063	203 064
Avals donnés en dinars	8 845	6 632
Total Cautions, avals et autres garanties données	695 894	629 385

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 397 751 KTND au 31/12/2022 contre 391 535 KTND au 31/12/2021. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Ouverture de Credoc import confirmé	300 685	305 318
Ouverture Credoc import non confirmé	95 837	85 468
Sous total Credoc import	396 522	390 786
Confirmation de Credoc export	611	586
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	618	163
Sous total Credoc export	1 229	749
Total Crédits documentaires	397 751	391 535

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 185 365 KTND au 31/12/2022 contre 217 138 KTND au 31/12/2021.

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financements donnés aux clientèles	185 365	217 138
Total Engagements de financements donnés	185 365	217 138

Note 19 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 392 032 KTND au 31/12/2022 contre 2 000 200 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'Etat	125 185	119 916
Garanties reçues des autres établissements de crédit	642 962	582 379
Compagnies d'assurance	240	1 015
Garanties reçues de la clientèle	1 607 347	1 284 837
Garantie ARIZ	16 298	12 053
Total Garanties reçues	2 392 032	2 000 200

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 642 962 KTND au 31/12/2022 contre 582 379 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	424 138	399 692
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	154 464	67 262
Confirmation banque Credoc export	1 230	749
Garanties reçues des correspondants locaux	63 112	114 658
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	642 962	582 379

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 125 185 KTND au 31/12/2022 contre 119 916 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres garanties reçues de l'Etat	47 406	36 990
SOTUGAR	58 607	62 657
FNG et FOPRODI	19 172	20 269
Total Garanties reçues de l'Etat	125 185	119 916

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achat au comptant	31 664	14 240
Vente au comptant	30 763	14 085

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achat à terme	71 479	177 067
Vente à terme	69 389	172 280

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

Notes sur l'état de résultat

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 540 851 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Opérations avec les étab. Bancaires et financiers	6 768	8 963
Opérations avec la clientèle	515 909	461 996
Autres intérêts et revenus assimilés	18 174	18 234
Total Intérêts et revenus assimilés	540 851	489 193

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 159 079 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Commissions sur comptes	32 827	29 034
Commissions sur opérations de caisse	2 195	1 844
Commissions sur crédits	49 599	47 238
Commissions sur monétique banque à distance	37 597	36 696
Autres commissions	11 265	10 510
Commissions sur moyens de paiement	13 598	11 127
Autres produits sur services financiers	11 998	12 031
Total Commissions (en produits)	159 079	148 480

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 241 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Gain net sur titres de transaction	11	-
Gain net sur titres de placement	4 891	1 238
Gain net sur opérations de change	32 339	25 255
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	37 241	26 493

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 26 957 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 846	3 204
Intérêts sur obligations	53	66
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 477	623
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 486	17 110
Intérêts sur emprunt national	3 493	1 393
Revenus titres d'investissement SICAR	602	878
Total Revenus du portefeuille d'investissement	26 957	23 274

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 263 821 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Opérations avec la clientèle	242 214	211 572
Emprunts et ressources spéciales	18 292	22 325
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 567	2 430
Autres intérêts et charges	748	365
Total Intérêts courus et charges assimilées	263 821	236 692

Note 25 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 7 061 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Commissions monétiques	5 485	4 371
Redevances et prestations	357	255
Autres commissions	280	990
Rémunération du fonds géré SICAR	218	68
Frais de confection carnet de chèques	147	103
Frais télégrammes télex	230	160
Règlement télécom SMS Banking	344	386
Total Commissions encourues	7 061	6 333

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 35 515 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Cout net du risque clientèle	33 356	45 210
Cout net du risque divers	2 159	(1 338)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	35 515	43 872

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Dotations aux provisions collectives	6 526	21 559
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	42 021	40 245
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 268)	(13 187)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(199)	(1 330)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	547	373
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(839)	(885)
Pertes non couvertes de contrepartie	817	541
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(143)	-
Pertes couvertes de contrepartie	904	6 932
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(904)	(6 445)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(487)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(3 853)	(1 576)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 853	1 576
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	8 905	-
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances radiées	(8 905)	-
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances cédées	(5 653)	-
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	5 653	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(93)	(2)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(2 013)	(2 104)
Total Cout net du risque clientèle	33 356	45 210

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 765	291
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 951)	(8 123)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(119)	(334)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	261	244
Perte sur éléments hors exploitation	1 896	7 201
Gain sur éléments hors exploitation	(829)	(752)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	135
Total Cout net du risque divers	2 159	(1 338)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -93 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(104)	(89)
Plus-value cession titres d'investissement	(57)	(222)
Reprise de provisions sur titres de participation	68	224
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	-	186
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(93)	99

Note 28: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 175 339 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Rémunération du personnel	132 897	122 608
Charges sociales	34 623	30 463
Autres charges de personnel	7 074	7 080
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière(*)	745	17 787
Total Frais de personnel	175 339	177 938

(*) L'IFC est estimée au 31 décembre 2022 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 54 640 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Travaux fournitures et services extérieurs	34 278	32 793
Frais divers de gestion	20 362	17 516
Total Charges générales d'exploitation	54 640	50 309

Les travaux et services extérieurs totalisent 34 278 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Loyers commerciaux	4 729	4 454
Maintenance logiciel informatique	4 880	4 696
Autres services extérieurs	994	947
Assurance globale banque	854	791
Entretien et nettoyage immeubles	792	704
Honoraires commissaires aux comptes	744	558
Maintenance matériel informatique	1 404	1 466
Loyer personnel logements de fonction	290	329
Assurance immeubles et voitures	516	482
Gardiennage et surveillance	1 191	1 560
Frais judiciaires	441	403
Rémunération d'intermédiaires	1 453	1 180
honoraires service assistance Société Générale	-	(5)
Sous-traitance archives	153	156
Sous- traitance informatique	25	28
Entretien et réparation divers	794	610
Fond de garantie de dépôts bancaire	15 018	14 434
Total Travaux fournitures et services extérieurs	34 278	32 793

Note 30 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 82 783 KTND se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Impôt courant	82 511	67 932
Impôt différé	272	(2 427)
Total	82 783	65 505

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2022, est de 3,835 DT.

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Résultat de la période	132 539	82 782
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,835	2,395

Le résultat par action ainsi déterminé 2022 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2022 un solde de 219 297 KTND contre 259 611 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	96 188	242 825
Créances sur les établissements bancaires et financiers	128 909	84 359
Emprunts auprès de la banque centrale	-	(6)
Dépôts des établissements bancaires	(5 748)	(67 326)
Dépôts des établissements financiers	(52)	(241)
Total	219 297	259 611

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.

Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 889 994 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 132 539 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 699 930 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente caractère.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2022, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 501 411 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouter des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.

- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui décrit l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2022 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement et des taux de migration en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Il en a résulté une dotation aux provisions collectives au titre de l'exercice 2022 constituée par la société mère « UIB » à hauteur de 6.526 KTND.

- La note aux états financiers 14 « Autres passifs » qui indique que l'UIB a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

A ce titre, la société mère « UIB » a constitué une provision pour risques de 2 275 KTND au 31 décembre 2022.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 31 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2022 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	85 899	262 507
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	701 253	614 289
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 445 274	5 155 992
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 309 970	1 387 381
AC6 Valeurs immobilisées	6	134 234	117 039
AC7 Autres actifs	7	130 783	123 504
TOTAL ACTIF		7 807 412	7 660 712
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	265 000	100 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	228 674	367 186
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 213 091	5 902 342
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	414 018	543 537
PA5 Autres passifs	12	119 782	192 196
TOTAL PASSIF		7 240 565	7 105 261
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		495 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(67 637)	865
CP6 Résultat de l'exercice		11 397	(68 502)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	566 847	555 450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 807 412	7 660 712

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2022	31.12.2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	893 810	994 562
HB02	Crédits documentaires	15	261 850	333 579
HB03	Actifs donnés en garantie	16	265 000	100 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 420 660	1 428 141
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		382 867	376 412
HB05	Engagements sur titres		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			382 867	376 412
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 670 882	1 478 573

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	464 565	414 192
PR2	Commissions (en produits)	20	89 066	86 679
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 228	22 168
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	86 233	79 688
Total produits d'exploitation bancaire			664 092	602 727
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	331 109	299 245
CH2	Commissions encourues		13 289	13 129
Total charges d'exploitation bancaire			344 398	312 374
PRODUIT NET BANCAIRE			319 694	290 353
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(69 853)	(107 730)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 521)	(36 455)
PR7	Autres produits d'exploitation		141	136
CH6	Frais de Personnel	26	(121 877)	(115 991)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(76 550)	(70 447)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(17 713)	(19 253)
RESULTAT D'EXPLOITATION			22 321	(59 388)
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(447)	1 338
CH11	Impôt sur les bénéfices		(10 477)	(1 239)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			11 397	(59 289)
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	-	(9 213)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11 397	(68 502)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			11 397	(68 502)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			0,0890	(0,685)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		593 267	585 267
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(341 967)	(311 822)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1 579	(37 427)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(321 420)	(153 015)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		310 660	(68 606)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(135 375)	(114 237)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(214 092)	(119 336)
Impôt sur les sociétés		(1 039)	(9 252)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(108 387)	(228 429)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		89 278	74 582
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		63 284	(103 275)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(29 758)	(37 779)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		122 803	(66 472)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	70 000
Emission d'emprunts		-	74 230
Remboursement d'emprunts		(127 586)	(12 831)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 384)	(1 222)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(128 970)	130 177
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(114 554)	(164 724)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		372 183	536 909
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	257 629	372 183

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2022, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- **Constatation du résultat de change :** à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change :** Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85 899 KDT au 31 décembre 2022 contre 262507KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176 608 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	37 787	39 113
Compte courant BCT	48 085	223 366
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	85 899	262 507

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 701 253 KDT au 31 décembre 2022 contre 614 289 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 86 964 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	50 397
Prêts aux établissements bancaires	599 248	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	578
Total créances sur établissements bancaires	650 741	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	11 117
Prêts aux établissements financiers	37 358	43 552
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	973	-
Total créances sur établissements financiers	50 512	54 669
Total	701 253	614 289

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	-	-	-	51 213
Prêts aux établissements bancaires	599 248	-	-	-	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	-	-	-	280
Total créances sur établissements bancaires	650 741	-	-	-	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	-	-	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	1 510	3 668	22 894	9 286	37 358
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	973	-	-	-	973
Total créances sur établissements financiers	14 664	3 668	22 894	9 286	50 512
Total	665 406	3 668	22 894	9 286	701 253

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	51 213	51 213
Prêts aux établissements bancaires	-	-	599 248	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	280	280
Total créances sur établissements bancaires	-	-	650 741	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	12 181	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	3 729	-	33 630	37 358
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	83	229	661	973
Total créances sur établissements financiers	3 812	12 410	34 290	50 512
Total	3 812	12 410	685 032	701 253

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5 445 274 KDT contre 5 155 992 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 289 282 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	471 243
Avances sur placements à terme	71 971	16 144
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	11 636
Total comptes débiteurs & Autres créances	530 538	499 023
Portefeuille Escompte	738 323	661 122
Crédits à la clientèle non échus	4 032 388	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	424 689	486 496
Produits à recevoir	44 734	38 362
Produits perçus d'avance	(15 832)	(13 579)
Créances impayées	338 250	279 524
Total autres concours à la clientèle	5 562 552	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	107 270	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	108 814	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 201 904	5 867 817
A déduire couverture :		
Agios réservés	(240 452)	(213 527)
Provisions individuelles	(333 482)	(331 940)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(97 732)	(100 465)
Provisions collectives (Cir BCT 2023-02)	(84 964)	(65 892)
Total Provisions et agios	(756 631)	(711 825)
Total net des créances sur la clientèle	5 445 274	5 155 992

Au 31 décembre 2022, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 93 millions de dinars contre 43 millions de dinars au 31 décembre 2021.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Provision au 31/12/N-1	331 940	286 808
Dotation de l'exercice	51 550	61 387
Reprise de l'exercice	(14 622)	(16 255)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(35 386)	-
Provision au 31/12/N	333 482	331 940
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	97 732	100 465
Total net des créances	549 598	448 506

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Agios réservés au 31/12/N-1	213 527	179 507
Dotation de l'exercice	49 943	42 658
Reprise de l'exercice	(11 138)	(8 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(11 879)	-
Agios réservés au 31/12/N	240 453	213 527
Total brut des crédits accordés à la clientèle	740 359	667 384

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	350 980	105 553	456 533
Avances sur placements à terme	71 971	-	71 971
Portefeuille Escompte	737 658	665	738 323
Créances sur la clientèle non échues	3 994 375	145 283	4 139 658
Créances douteuses et litigieuses	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	42 599	5 713	48 312
Produits perçus d'avance	(15 792)	(40)	(15 832)
Créances impayées	52 593	285 657	338 250
Total engagement bilan	5 234 384	967 520	6 201 904
Engagements hors bilan	1 026 047	13 292	1 039 339
Total engagement brut	6 260 431	980 812	7 241 243
Agios réservés	(10 086)	(230 366)	(240 452)
Provisions	(84 964)	(431 214)	(516 178)
Total agios réservés et provisions	(95 050)	(661 581)	(756 631)
Total engagement net	6 165 381	319 231	6 484 612

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	-	-	-	456 533
Avances sur placements à terme	59 168	11 856	946	-	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	-	-	-	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	517 735	11 856	946	-	530 538
Portefeuille Escompte	600 961	137 362	-	-	738 323
Crédits à la clientèle non échus	1 084 119	799 781	1 593 852	554 637	4032388
Créances douteuses et litigieuses	424 689	-	-	-	424 689
Produits à recevoir	44 734	-	-	-	44 734
Produits perçus d'avance	-15 832	-	-	-	-15 832
Créances impayées	338 250	-	-	-	338 250
Total autres concours à la clientèle	2 476 921	937 143	1 593 852	554 637	5 562 552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	11 989	15 732	57 988	21 562	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	-	-	-	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	13 533	15 732	57 988	21 562	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 008 189	964 731	1 652 786	576 198	6 201 904

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	456 533	456 533
Avances sur placements à terme	-	-	71 971	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 034	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	530 538	530 538
Portefeuille Escompte	-	-	738 323	738 323
Crédits à la clientèle non échus	16 479	-	4 015 909	4032388
Créances douteuses et litigieuses	-	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	1 303	-	43 431	44 734
Produits perçus d'avance	-	-	-15 832	-15 832
Créances impayées	-	-	338 250	338 250
Total autres concours à la clientèle	17 782	-	5 544 770	5 562 552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	107 270	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 544	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	108 814	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	17 782	-	6 184 122	6 201 904

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 309 970 KDT au 31 décembre 2022, contre 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 77 411 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres d'investissement (1)	1 258 680	1 321 377
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	39 776	40 271
Titres de participations (3)	94 030	94 391
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 392 486	1 456 039
Créances rattachées	36 124	38 936
Total brut du portefeuille d'investissement	1 429 014	1 494 976
Provisions	(118 641)	(107 595)
Total provisions et plus-value réservées	(118 641)	(107 595)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 309 970	1 387 381

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381
Acquisition 2022	193 275	0	0	181	0	193 456
Cession / Remboursements 2022	(241 597)	(14 374)	0	(542)	(495)	(257 008)
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Valeur Brute 31.12.22	924 466	329 214	5 000	94 030	39 776	1 392 486
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	31 924	3 299	859	0	43	36 124
Dotation	0	(11 625)	0	(629)	(15)	(12 269)
Reprise	0	579	0	431	213	1 223
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.22	(2 000)	(106 799)	0	(7 570)	(2 272)	(118 641)
Total net au 31.12.22	954 390	225 713	5 859	86 461	37 547	1 309 970

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Bons de trésor	915 537	970 655
Bons de Trésor	918 864	969 452
Décotes	910	1 043
Primes	(34 496)	(33 428)
Créances rattachées / Bons de trésor	30 259	33 588
Obligations (1.1)	39 582	35 199
Obligations brutes	39 189	35 722
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	2 393	1 477
Fonds gérés (1.2)	225 713	253 950
Encours brut des fonds gérés	329 214	343 588
Provision sur fonds gérés	(106 799)	(95 753)
Créances rattachées	3 299	3 616
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 130	2 117
Total net au 31.12.22	1 185 962	1 262 422

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	699	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BNA SUB 2017/2	1 800	-	45 000
ATL 2017/2	400	-	20 000
ATL SUB 2017	400	-	10 000
Emprunt National-2021	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB (4ème tranche)	10 000	-	100 000
SERVICOM 2016	2 000	2 000	20 000
HL 2017-03	200	-	10 000
BH SUB 2018	600	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	1 000	-	50 000
BTE 2019	600	-	10 000
ATL 2019-1	800	-	20 000
Total	39 189	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 332 514 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.22
Fonds ATD SICAR	318 712	3 122	321 834	98 532
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	154	8 299	6 942
Fonds STB SICAR	180	5	185	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	6	934	500
Fonds SENED SICAR	1 250	12	1 262	645
Total	329 214	3 299	332 514	106 799

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 39 776 KDT au 31 décembre 2022. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2021
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,71%	1 326	90
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,12%	880	-
ATL	27 633	12 999 920	40,00%	-	2 600
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,98%	-	157
Total	39 776			2 272	3 009

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation	94 030	94 391
Provisions sur titres de participation	(7 570)	(7 372)
Total	86 460	87 019

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2022
Titres cotés	3 361			53
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	53
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	90 668			7 517
TUNISIE CLEARING	347	72 844	3,45%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	366
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	146
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,63%	52
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 580	2 000	20,15%	809
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1366
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	223
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	488
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	19
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	-
FCPR "ALTER MED"	3 112	1 500	11,09%	1 670
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	193
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	209
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	104
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	93
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	13,33%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	31,90%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	20,68%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	59,92%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	751	7 508	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,17%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,42%	-
IRADETT 50	70	7 000	38,19%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,21%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,12%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	12,63%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 030			7 570

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2021	Résultat net 2021
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 225	65
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	6 074	226
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	24 635	1 717
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	5 215	505
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	27 633	110 669	11 333
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(5 682)	(3 120)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	40 106	4 278

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2022 à 134 234 KDT contre 117 039 KDT au 31.12.2021. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.21	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.22	Amort / Provision Cumul au 31.12.21	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.22	VCN au 31.12.22
1) Immobilisation Incorporelles	57 638	4 119	-	61 757	(45 865)	(6 028)	-	(51 895)	9 864
Logiciels	56 480	4 093	-	60 573	(45 682)	(6 018)	-	(51 701)	8 873
Droit au bail	429	-	-	429	(183)	(11)	-	(194)	235
Autres immobilisations incorporelles	729	26	-	755	-	-	-	-	755
2) Immobilisations Corporelles	181 314	12 434	(8 428)	185 319	(123 744)	(10 547)	2 978	(131 312)	54 006
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>85 877</u>	<u>8 118</u>	<u>(1 483)</u>	<u>92 512</u>	<u>(57 148)</u>	<u>(3 339)</u>		<u>(60 486)</u>	<u>32 025</u>
Terrains d'exploitation	6 625	-	(1 483)	5 142	-			-	5 142
Bâtiments	19 049	5 734	-	24 783	(8 476)	(620)		(9 096)	15 686
Aménagements de bâtiments	60 203	2 384	-	62 587	(48 672)	(2 719)		(51 391)	11 196
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>12 909</u>	<u>0</u>	<u>(4 036)</u>	<u>8 872</u>	<u>(7 901)</u>	<u>(238)</u>	<u>144</u>	<u>(7 995)</u>	<u>877</u>
Terrains hors exploitation	36	-	(36)	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	12 872	0	(4 000)	8 872	(7 901)	(238)	144	(7 995)	877
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 419</u>	<u>1 627</u>	<u>(871)</u>	<u>11 175</u>	<u>(7 167)</u>	<u>(668)</u>	<u>858</u>	<u>(6 977)</u>	<u>4 198</u>
Matériels de transport	15 478	0	(1 339)	14 139	(8 433)	(2 052)	1 278	(9 206)	4 933
Matériels informatique	50 077	2 143	(700)	51 521	(39 775)	(3 948)	698	(43 025)	8 495
Matériels de sécurité	6 524	543	-	7 067	(3 300)	(301)		(3 601)	3 466
Autres immobilisations	30	3	-	33	(20)	(2)	-	(22)	12
3) Immobilisations encours	47 695	22 670	-	70 365	-	-	-	-	70 365
Immobilisations corporelles encours	8 453	894	-	9 347	-	-	-	-	9 347
Immobilisations incorporelles encours	39 242	21 776	-	61 018	-	-	-	-	61 018
Total	286 647	39 222	(8 428)	317 441	(169 609)	(16 576)	2 978	(183 208)	134 234

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 130 783 KDT contre 123 504 KDT au 31.12.2021, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'attente	89 316	95 672
Crédits & Avances aux Personnels	49 168	37 590
Impôts Actif	5 261	5 382
Charges reportées	1 981	1 416
Stocks Imprimés & Fournitures	1 609	1 359
Crédits pris en charge par l'Etat	238	238
Provisions pour risques et charges	(16 790)	(18 152)
Total	130 783	123 504

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 981 KDT au 31.12.2022 contre un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 soit une augmentation de 565 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.22	Résorptions cumulées 2021	Résorption Exercice 2022	Résorptions cumulées 2022	V.Nette 31.12.22
Autres charges à répartir	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981
Total	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 265 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 165 000 KDT par rapport au 31.12.2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts auprès de la BCT Dinars	265 000	100 000
Total	265 000	100 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 228 674 KDT contre un solde de 367 186 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	180 116	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Etablissements bancaires	180 116	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	1 829
Etablissements financiers	48 558	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	180 116	-	-	-	180 116
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	-	-	-	1 700
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	-	-	-	178 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	-	-	-	416
Etablissements financiers	48 558	-	-	-	48 558
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	-	-	-	48 558
Total	228 674	-	-	-	228 674

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	180 116	180 116
Dépôts et avoirs des établissements financiers	39 027	-	9 531	48 558
Total	39 027	-	189 647	228 674

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 213 091 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5 902 342 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2 049 259	2 045 584
Dépôts à Terme	2 396 539	2 196 178
Comptes d'épargne	1 512 581	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	204 590
Dettes rattachées	10 571	10 040
Total	6 213 091	5 902 342

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 049 259	-	-	-	2 049 259
Dépôts à Terme	1 423 606	903 956	68 977	-	2 396 539
Comptes d'épargne	1 512 581	-	-	-	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	-	-	-	244 141
Dettes rattachées	10 571	-	-	-	10 571
Total	5 240 158	903 956	68 977	-	6 213 091

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 167	1 096	2 046 995	2 049 259
Dépôts à Terme	500	-	2 396 039	2 396 539
Comptes d'épargne	-	-	1 512 581	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	244 141	244 141
Dettes rattachées	-	-	10 571	10 571
Total	1 667	1 096	6 210 327	6 213 091

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 414 018 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 543 537 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 129 519 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts matérialisés	296 754	424 889
Emprunts Obligataires	17 081	19 163
Emprunts subordonnés	195 582	219 082
Pensions livrées	70 925	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 706	10 147
Ressources spéciales	117 264	118 649
<u>Ressources extérieures</u>	<u>97 522</u>	<u>102 388</u>
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>18 820</u>	<u>15 229</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>922</u>	<u>1 030</u>
Total	414 018	543 537

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ligne BIRD	3 161	4 665
Ligne Italienne	8 979	2 817
Ligne Espagnole	6 949	4 151
Ligne Française	6 152	6 535
Ligne FADES	4 071	5 121
Ligne KFW	28 115	31 152
Ligne AFD	1 339	1 999
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
Ligne BEI	38 348	45 354
Ligne Italienne	408	595
Ressources budgétaires	18 820	15 229
Total	116 342	117 617

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	60 969	45 378	132 158	58 249	296 754
Emprunts Obligataires	-	2 081	7 500	7 500	17 081
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	121 334	50 749	195 583
Pensions livrées	41 635	29 290	-	-	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	32	103	3 324	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 386	320	-	-	9 706
Ressources spéciales	8 066	16 503	60 819	31 876	117 264
Ressources extérieures	7 144	15 084	52 386	22 908	97 522
Ressources extérieures en dinars	5 345	10 594	32 940	9 887	58 766
Ressources extérieures en devises	1 799	4 490	19 446	13 021	38 756
Ressources budgétaires	-	1 418	8 433	8 968	18 820
Dettes rattachées sur ressources spéciales	922	-	-	-	922
Total	69 035	61 881	192 977	90 125	414 018

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 661	345	292 748	296 755
Emprunts Obligataires	200	160	16 721	17 081
Emprunts subordonnés	-	180	195 403	195 583
Pensions livrées	-	-	70 925	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	-	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1	5	9 699	9 706
Ressources spéciales	-	-	117 263	117 263
Ressources extérieures	-	-	97 522	97 522
Ressources extérieures en dinars	-	-	58 766	58 766
Ressources extérieures en devises	-	-	38 756	38 756
Ressources budgétaires	-	-	18 820	18 820
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	922	922
Total	3 661	345	410 011	414 018

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 119 782 KDT au 31 décembre 2022 contre 192 196 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 72 414 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Frais liés au Personnel	38 427	37 580
Divers frais à payer	19 987	20 584
Impôts Passifs	27 415	16 702
Provisions pour risques et charges	15 310	14 107
Comptes D'attente	18 643	103 223
Total	119 782	192 196

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour risque fiscal	4 000	2 506
Provisions pour risque social	3 197	2 195
Provisions pour litiges en cours	8 113	9 406
Total	15 310	14 107

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 566 847 KDT contre 555 450 KDT fin 2021 soit une augmentation de 11 397 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale deréévaluation	Réserve pour Réinvesties disponibles(*)	Réserve pour Réinvesties indisponibles	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2021											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(68 502)	68 502	-
Solde au 31.12.2021 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles					14 374	(14 374)					-
Résultat net 31.12.2022										11 397	11 397
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 847

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

(*) Ces réserves comportent un montant de 14 374 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2022.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 893 810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994 562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
en faveur des banques	487 148	542 611
en faveur de la clientèle	406 662	451 952
Total	893 810	994 562

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	487 148	487 148
en faveur de la clientèle	16 000	-	390 662	406 662
Total	16 000	-	877 810	893 810

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits documentaires Import	261 320	294 943
Crédits documentaires Export	530	38 635
Total	261 850	333 579

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	261 320	261 320
Crédits documentaires Export	-	-	530	530
Total	-	-	261 850	261 850

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 265 000 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Effets refinançables données en garantie	93 000	43 000
BTA données en garantie	172 000	57 000
Total	265 000	100 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 382 867KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
En faveur de la clientèle	382 867	376 412
Total	382 867	376 412

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	382 867	382 867
Total	-	-	382 867	382 867

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1 670 882 KDT contre 1 478 573 KDT au 31 décembre 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Garanties reçues de l'Etat	78 493	79 906
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	515 850	448 295
Garanties reçues de la clientèle	1 076 539	951 072
Total	1 670 882	1 478 573

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	50 572	247 032	151 865	297 016
1	27 709	51 062	54 309	400 628
2	65	2 095	910	28 297
3	6	154	87	26 913
4	142	2 905	1 347	165 873
5	-	3 784	301	157 811
Total général	78 493	307 032	208 818	1 076 539

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 6 624 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues au comptant à livrer	(6 624)	(10 340)
Total	(6 624)	(10 340)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 26 645 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues à terme à livrer	(26 645)	(297 212)
Total	(26 645)	(297 212)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 464 565 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 601	6 081
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 252	4 042
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 349	2 039
Opérations avec la clientèle	454 964	408 111
Intérêts sur crédit CT & MLT	394 182	350 446
Intérêts sur comptes courants débiteurs	60 782	57 665
Total	464 565	414 192

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 89 066 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Commissions sur comptes et moyens de paiement	54 520	52 680
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 835	10 702
Récupérations et autres commissions	19 754	18 972
Commissions sur opérations internationales	4 957	4 324
Total	89 066	86 679

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 228 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Gain net sur titres de placement	65	14
Gain net sur opérations de change	24 162	22 154
Total	24 228	22 168

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	65	14
Total Gain net sur titres de placement	65	14

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2022	2021
Profit/ Perte sur opérations de change	2 819	1 847
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	22 964	19 549
Profit/ Perte sur positions de change à terme	1 620	758
Total Gain net sur opérations de change	24 162	22 154

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86 233 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	79 054	76 049
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 930	1 855
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	3 249	1 785
Total	86 233	79 688

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	70 446	67 291
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 059	5 415
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 402	3 205
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	147	138
Total	79 054	76 049

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Produits sur bons de trésor	61 079	57 690
Décote sur bons de trésor	(206)	(215)
Prime sur bons de trésor	9 573	9 816
Total	70 446	67 291

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 331 109 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts encourus et charges assimilées	328 702	297 742
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 979	31 504
Opérations avec la clientèle	256 995	229 021
Emprunts et ressources spéciales	42 728	37 217
Autres intérêts et charges	2 407	1 503
Total	331 109	299 245

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 69 853 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	51 551	61 387
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	19 072	14 229
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	12 708	33 145
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	9 858	20 299
Frais de recouvrement	4 978	1 079
Total dotations	98 167	130 139
Pertes sur créances	831	1 397
Radiation de créances	45 936	-
Total dotations & pertes et radiations sur créances	145 935	131 536
Reprises de provisions sur créances douteuses	(14 622)	(16 255)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(4 891)	(1 330)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(9 632)	(6 221)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(35 386)	-
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(10 550)	-
Total Reprises	(75 081)	(23 806)
Total	69 853	107 730

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 521 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	12 269	36 805
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 223)	(354)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	475	5
Total	11 521	36 455

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 121 877 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 5 886 KDT.

Désignation	2022	2021
Rémunération du personnel	96 053	91 768
Charges sociales	21 787	20 434
Autres charges liées au personnel	4 037	3 789
Total	121 877	115 991

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 76 550 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 6 103 KDT.

Désignation	2022	2021
Frais d'exploitation non bancaires	25 353	22 121
Autres charges d'exploitation	51 197	48 326
Total	76 550	70 447

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Designation	2022	2021
Plus-values sur cession des immobilisations	831	293
Autres résultats exceptionnels	(1 278)	1 044
Total	(447)	1 338

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021:

Designation	2022	2021
Contribution conjoncturelle au budget d l'Etat	-	9 213
Total	-	9 213

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 0.0890 dinars contre -0.685 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Désignation	2022	2021
Résultat net en KDT	11 397	(68 502)
Nombre moyen d'actions	128 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,0890	(0,685)
Résultat dilué par action (en DT)	0,0890	(0,685)

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 257 629 KDT contre un solde de 372 183 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	85 899	262 507
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	15 483	202 092
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	156 248	(92 416)
Total	257 629	372 183

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agréée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221 771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2022			Engagement 31.12.2021		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	144 150	8 542	152 692	115 828	7 526	123 354
Groupe BEN SEDRINE	7 029	10	7 039	6 313	10	6 323
Groupe ABBES	25 927	45 286	71 213	14 686	35 905	50 592
Groupe RIDHA ZERZERI	56 027	5 083	61 109	39 272	2 231	41 503
Total	233 133	58 920	292 053	176 084	45 672	221 771

- L'encours total au 31 décembre 2022 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 50 004 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
UNIFACTOR	12 410	11 119
Arab Tunisian Lease	19 812	22 588
SARI	17 782	21 187
Total	50 004	54 895

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2022 sur les entreprises liées s'élève à 1 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
Arab Tunisian Lease	1 600	3 600
Total	1 600	3 600

- L'encours au 31 décembre 2022 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et comptes courants	15 309	393 061
Emprunts et comptes courants	(75 193)	(75 161)

- Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,71% du capital au 31.12.2022. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2022, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2022.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 566.847 KDT, un bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.397 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 257.629 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 553 631 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 445 274 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 756 631 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 Février 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.9% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.513 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023.

Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société ATD SICAR trois conventions de détachements du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de ces trois conventions.

SARI

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société SARI une convention de détachement du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de cette convention.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

- L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2022 à 1 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 239 KDT.
- Au cours de l'exercice 2022, l'encours des 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant s'élève au 31 décembre 2022 à 3 460 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 435 KDT TTC.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 902 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 318 712 KDT au 31.12.2022. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 645 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.71% du capital au 31/12/2022 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé que le mandat de Monsieur Ahmed Rejiba prend fin le 30 Juin 2022 en tant que directeur général de la banque et la nomination d'un nouveau directeur général à partir du 01 Juillet 2022.

Suite à la vacance du poste du directeur général de la banque le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé de désigner un directeur général par intérim Monsieur Riadh Hajej et ce à compter du 01 Juillet

2022. Cette nomination prend fin dès la prise de fonction du nouveau directeur général de l'Arab Tunisian Bank.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	16 830 476	17 410 026
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	504 609 086	515 463 141
Portefeuille-titres de placement	6	28 875 998	34 814 093
Portefeuille d'investissement	7	12 269 241	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 057 005	22 284 132
Autres actifs	9	5 035 910	6 282 814
TOTAL DES ACTIFS		589 677 715	607 014 159
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	775 398	1 903
Dettes envers la clientèle	11	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	12	421 465 828	451 374 510
Fournisseurs et comptes rattachés	13	78 005 827	68 389 338
Autres passifs	14	8 220 024	8 896 479
TOTAL DES PASSIFS		514 930 283	536 024 770
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 371 321	9 000 873
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		4 688 686	3 263 397
Résultat de l'exercice		6 092 315	4 130 009
Total des capitaux propres	15	74 747 432	70 989 389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		589 677 715	607 014 159

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2022</u>	31 Décembre <u>2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES	132 355 261	121 979 842
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 045 290	46 580 163
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	78 309 971	67 399 679
 ENGAGEMENTS RECUS	 537 347 247	 535 560 083
Cautions Reçues	433 236 563	434 206 961
Garanties Reçues	970 000	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	103 140 684	100 046 551
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 33 573 168	 45 720 456
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 746 168	45 249 838
Effets escomptés sur la clientèle	827 000	470 618

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	72 258 376	71 196 089
Intérêts et charges assimilées	17	(38 318 695)	(41 262 528)
Produits des placements	18	1 374 229	628 220
Autres produits d'exploitation	19	109 154	36 789
Produits nets		<u>35 423 064</u>	<u>30 598 569</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	10 970 064	9 257 720
Dotations aux amortissements	21	1 366 784	1 120 843
Autres charges d'exploitation	22	4 333 972	4 538 132
Total des charges d'exploitation		<u>16 670 819</u>	<u>14 916 695</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 752 245</u>	<u>15 681 874</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	9 690 388	10 747 947
Dotations nettes aux autres provisions	24	165 670	262 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 896 187</u>	<u>4 671 488</u>
Autres pertes ordinaires	25	(5 073)	(167 750)
Autres gains ordinaires	26	210 649	1 443
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>9 101 763</u>	<u>4 505 181</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 700 787)	(345 553)
Contribution sociale de solidarité	27	(308 661)	(29 619)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>
Résultat par action		0,558	0,378

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	441 373 960	429 517 299
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(345 680 516)	(271 650 545)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 790 712)	(12 721 690)
Intérêts payés	31	(38 988 312)	(39 885 039)
Impôts et taxes payés	32	(17 041 685)	(24 223 886)
Autres flux liés à l'exploitation	37	7 680 037	(6 165 251)
		<u>32 552 771</u>	<u>74 870 890</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 081 197)	(1 195 247)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	149 412	1 604
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 509 288)	-
		<u>(2 441 074)</u>	<u>(1 193 644)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 011)
Dividendes et autres distributions	36	(2 333 112)	(72 956)
Encaissements provenant des emprunts	12	280 717 951	284 093 091
Remboursements d'emprunts	12	(309 849 581)	(359 634 644)
		<u>(31 464 742)</u>	<u>(75 615 519)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 353 045)</u>	<u>(1 938 273)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	17 408 123	19 346 396
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	16 055 078	17 408 123

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2022	2021		2022	2021		2022	2021
Intérêts de leasing	67 394 136	66 302 483	Intérêts et charges assimilés	38 318 695	41 262 528			
Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172						
Variation des produits réservés	(140 899)	111 491						
Produits accessoires	1 844 386	2 090 943						
Autres produits d'exploitation	109 154	36 789						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>72 367 530</u>	<u>71 232 877</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>38 318 695</u>	<u>41 262 528</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>
Marge commerciale (PNB)	34 048 835	29 970 349	Autres charges d'exploitation	3 838 906	3 134 788			
<u>Sous total</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>		<u>3 838 906</u>	<u>3 134 788</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>30 209 930</u>	<u>26 835 562</u>
Valeur Ajoutée brute	30 209 930	26 835 562	Impôts et taxes	495 066	1 403 344			
Produits des placements	1 374 229	628 220	Charges de personnel	10 970 064	9 257 720			
<u>Sous total</u>	<u>31 584 159</u>	<u>27 463 781</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 465 129</u>	<u>10 661 065</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 119 029</u>	<u>16 802 717</u>
Excédent brut d'exploitation	20 119 029	16 802 717	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 366 784	1 120 843			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances	14 596 472	15 328 271			
- pour dépréciation des actions cotées	45 049	13 423	- Collectives	1 160 824	395 690			
- Pour dépréciation des comptes d'actifs	-	151 840	- Pour dépréciation des titres	40 643	45 861			
- Suite à la radiation de créances	14 177 268	-	- Pour risques et charges	170 076	200 000			
- Pour divers risques et charges	79 657	-	- Des autres actifs	-	181 840			
			Redressement social	79 657	-			
Autres produits ordinaires	210 649	1 443	Créances Abandonnées	1 219 847	-			
			Créances radiées	14 265 548	-			
			Autres pertes ordinaires	5 073	167 750			
			Impôts sur les bénéfices	2 700 787	345 553			
			Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619			
<u>Sous total</u>	<u>42 006 688</u>	<u>21 945 436</u>	<u>Sous total</u>	<u>35 914 373</u>	<u>17 815 428</u>	<u>Résultat net</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agences de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	6,00%
Autres industries	4,00%
Autres services	3,25%
BTP	5,00%
Commerce	2,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2015-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2021), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques	16 829 095	17 407 825
- Caisses	1 381	2 201
Total	16 830 476	17 410 026

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances sur contrats mis en force	552 257 789	570 448 060
Encours financiers	507 688 683	510 500 419
Impayés	47 889 779	61 433 308
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	176 921	735 491
Intérêts échus différés	(3 555 201)	(2 831 702)
Valeurs à l'encaissement	57 607	610 544
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 421 477	1 739 369
Total brut des créances leasing	555 679 265	572 187 429
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 590 526)	(13 330 369)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 318 563)	(33 945 952)
Provisions collectives	(6 229 358)	(5 068 534)
Provisions additionnelles	(239 415)	(88 280)
Produits réservés	(3 692 317)	(4 291 153)
Total net des créances leasing	504 609 086	515 463 141

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	512 239 788
Addition de la période	
- Investissements	303 591 293
- Relocations	18 935 853
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(285 445 503)
- Relocations	(15 190 821)
- Abandon de créances	(11 571)
- Cessions à la valeur résiduelle	(519 409)
- Cessions anticipées	(16 557 025)
- Radiation de créances	(5 932 446)
Solde au 31 décembre 2022	511 110 159

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Créance à plus de cinq ans		578 426	2 308 628
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		323 019 868	328 753 245
- Créance à moins d'un an		270 580 008	259 566 567
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	594 178 302	590 628 440
- Revenus à plus de cinq ans		247 545	429 868
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		49 182 406	47 029 530
- Revenus à moins d'un an		53 710 733	52 587 154
Total des produits financiers non acquis	(2)	103 140 684	100 046 551
- Valeurs résiduelles	(3)	5 193 906	5 677 979
- Contrats suspendus	(4)	11 457 159	14 240 551
- Contrats en cours	(5)	3 421 477	1 739 369
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	511 110 159	512 239 788

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Bâtiment et travaux publics		53 032 238	64 773 274
- Industrie		60 157 273	63 260 439
- Tourisme		95 375 853	81 257 914
- Commerce et services		234 511 043	234 182 631
- Agriculture		68 033 752	68 765 530
Total		511 110 159	512 239 788

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Equipements		25 075 142	34 427 179
- Matériel roulant		420 594 288	399 240 110
- Matériel spécifique		45 673 190	53 298 081
Sous Total		491 342 620	486 965 369
- Immobilier		19 767 540	25 274 418
Total		511 110 159	512 239 788

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Clients ordinaires (1)		20 541 120	30 857 161
Inférieur à 1 mois		6 848 354	9 918 252
Entre 1 à 3 mois		6 685 234	8 371 914
Entre 3 et 6 mois		2 622 486	2 476 176
Entre 6 mois et 1 année		1 668 448	2 474 164
Supérieur à 1 année		2 716 597	7 616 654
Clients litigieux (2)		27 348 659	30 576 146
Total (1)+(2)		47 889 779	61 433 308

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	431 353 791	51 377 523	4 397 486	1 824 247	18 735 635	507 688 683
Impayés	2 249 044	8 761 135	1 513 488	2 186 769	33 179 343	47 889 779
Contrats en instance de mise en force	3 421 477	-	-	-	-	3 421 477
CREANCES LEASING	437 024 312	60 138 659	5 910 973	4 011 016	51 914 979	558 999 939
Avances reçues (*)	(6 301 584)	-	(46)	-	(155 575)	(6 457 206)
ENCOURS GLOBAL	430 722 727	60 138 659	5 910 927	4 011 016	51 759 403	552 542 733
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 877 123	168 167	-	-	-	46 045 290
TOTAL ENGAGEMENTS	476 599 850	60 306 826	5 910 927	4 011 016	51 759 403	598 588 023
Produits réservés	-	-	(199 855)	(213 294)	(3 279 168)	(3 692 317)
Provisions sur encours financiers	-	-	(87 695)	(85 799)	(11 417 032)	(11 590 526)
Provisions sur impayés	-	-	(446 904)	(1 002 941)	(27 868 718)	(29 318 563)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(734 454)	(1 302 034)	(42 804 333)	(44 840 821)
ENGAGEMENTS NETS	476 599 850	60 306 826	5 176 473	2 708 983	8 955 070	553 747 202

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,99%	0,67%	8,65%
	10,30%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	12,90%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	12,43%	32,46%	82,70%
	72,70%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	65,34%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Actions cotées	1 458 028	1 317 347
- Certificats de dépôts	27 500 000	33 500 000
- Titres SICAV	77 130	160 311
Total brut	29 035 157	34 977 658
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 159)	(163 566)
Total net	28 875 998	34 814 093

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,903	(78 483)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	9,065		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,949	(33 519)	0,087%
Délíce Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	12,827	(31 609)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	5,255	(15 547)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	56,299		0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,200		0,164%
Total				1 458 028		(159 159)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	723	106,680	77 130

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres de participation	9 688 129	8 178 841
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	12 269 241	10 759 953

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2021</u>	8 178 841	8 178 841	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 509 288	1 509 288	-
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	<u>9 688 129</u>	<u>9 688 129</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	35,56%	5 867 484	1	6 248 629 (**)	2010-2013-2014-2016-2022
Total				9 688 129	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action et 754.644 actions au prix de 2 dinars par action. Ensuite, NIDA SA a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
Total					2 581 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	715 877	19 056	2 600	-	(275 089)	462 444	659 610	29 118	(250)	-	(275 089)	413 389	-	49 055
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	14 399	(2 600)	-	-	698 341	-	-	-	-	-	-	-	698 341
Total des immobilisations incorporelles		1 436 712	33 455	-	-	(275 089)	1 195 078	659 610	29 118	(250)	-	(275 089)	413 389	-	781 689
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	-	-	-	11 458 286	1 858 378	511 238	-	-	-	2 369 616	-	9 088 670
Matériel de transport	20,0%	1 224 115	574 890	-	(197 086)	-	1 601 919	626 038	232 453	-	(146 998)	-	711 493	-	890 427
Equipements de bureau	10,0%	1 208 863	25 589	2 523	(48 140)	(10 224)	1 178 612	699 573	67 426	-	(40 172)	(8 977)	717 850	-	460 762
Matériel informatique	33,3%	816 737	94 602	1 620	-	(229 658)	683 300	734 781	53 359	-	-	(229 076)	559 064	-	124 236
Installations générales	10,0%	2 849 678	48 150	746	-	(16 027)	2 882 547	658 526	260 555	250	-	(14 368)	904 963	-	1 977 584
Autres matériels	10,0%	102 930	-	(3 813)	-	-	99 117	51 354	2 635	-	-	-	53 990	-	45 127
Immobilisations en cours		2 480 876	118 217	11 434	-	-	2 610 528	-	-	-	-	-	-	-	2 610 528
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		324 055	96 298	(12 510)	-	-	407 843	-	-	-	-	-	-	-	407 843
Total des immobilisations corporelles		26 385 681	957 746	-	(245 226)	(255 909)	26 842 292	4 628 650	1 127 666	250	(187 170)	(252 420)	5 316 976	250 000	21 275 316
TOTAUX		27 822 392	991 202	-	(245 226)	(530 999)	28 037 370	5 288 260	1 156 784	-	(187 170)	(527 509)	5 730 365	250 000	22 057 005

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Charges reportées	1 315 661	1 714 607
- Dépôts et cautionnements versés	62 367	59 600
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	112 652
- Prêts au personnel	1 797 622	1 800 622
- Personnel, avances et acomptes	92 012	47 903
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	-	1 168 279
- Etat, crédit de TVA	577 008	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 035 371	1 174 193
- Compte courant "AMILCAR LLD"	-	250 000
- Produits à recevoir des tiers	42 618	22 553
- Débiteurs divers	46 107	49 492
- Charges constatées d'avances	167 083	83 003
Total brut	5 235 999	6 482 903
A déduire :		
- Provisions	(200 089)	(200 089)
Montant net	5 035 910	6 282 814

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	-	368 279	158 279	210 000	368 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	8 527 336	555 671	9 083 007	7 022 729	744 618	7 767 347	1 315 661
TOTAUX		9 571 182	555 671	10 126 853	7 856 575	954 618	8 811 193	1 315 661

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 744.618 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques, découverts	775 398	1 903
<u>Total</u>	<u>775 398</u>	<u>1 903</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 463 206</u>	<u>7 362 540</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	174 210 202	193 604 356
- Banques étrangères	52 933 686	41 758 962
- Emprunts obligataires	169 264 680	190 148 680
- Certificats de dépôt	12 000 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>408 408 568</u>	<u>437 511 998</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 670 086	1 919 320
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 513	896 533
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 557 021	11 177 708
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(63 359)	(131 048)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>13 057 260</u>	<u>13 862 512</u>
<u>Total</u>	<u>421 465 828</u>	<u>451 374 510</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	85 500 000	(85 500 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			12 000 000	85 500 000	(85 500 000)		-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 760 000	-	(3 760 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 897 000	-	(3 897 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	9 332 000	-	(4 666 000)	-	-	-	4 666 000	-	4 666 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	11 122 000	-	(5 561 000)	-	-	-	5 561 000	-	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	10 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	11 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	6 621 680	3 310 840	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	27 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	19 412 000	11 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	10 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	6 780 000	2 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	13 224 000	-	(3 100 000)	-	-	-	10 124 000	7 024 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	32 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	30 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	15 000 000	-	(2 400 000)	-	-	-	12 600 000	10 200 000	2 400 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	26 650 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 500 000	-	-	-	-	10 500 000	8 400 000	2 100 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			190 148 680	40 500 000	(61 384 000)	-	-	-	169 264 680	112 776 840	56 487 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	1 427 807	-	(856 634)	-	-	-	571 173	-	571 173
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	8 000 000	-	(1 333 334)	-	-	-	6 666 666	5 333 332	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	5 777 778	-	(888 888)	-	-	-	4 888 890	4 000 002	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	1 714 286	-	(428 572)	-	-	-	1 285 715	857 143	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	9 846 000	-	(6 564 000)	88 466	(5 487)	(54 779)	3 310 200	-	3 310 200
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	Semestriellement (2024-2030)	14 993 091	21 217 951	-	-	-	-	36 211 042	36 211 042	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			41 758 962	21 217 951	(10 071 428)	88 466	(5 487)	(54 779)	52 933 686	46 401 519	6 532 167
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	586 802	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	586 802	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 238 063	-	(1 238 063)	-	-	-	-	-	-
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	881 018	-	(881 018)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	527 639	-	(527 639)	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 495 869	-	(3 495 869)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 158 457	-	(1 158 457)	-	-	-	-	-	-
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 500 000	-	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	1 749 617	-	(1 139 863)	-	-	-	609 754	-	609 754
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	2 584 622	-	(659 210)	-	-	-	1 925 412	1 205 615	719 797
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	2 587 615	-	(659 028)	-	-	-	1 928 587	1 208 215	720 373
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 749 999	-	(333 334)	-	-	-	1 416 665	1 083 332	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	1 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	250 000	-	250 000
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	369 441	-	(240 242)	-	-	-	129 199	-	129 199
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	851 902	-	(468 965)	-	-	-	382 937	-	382 937
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	385 205	-	(250 505)	-	-	-	134 700	-	134 700
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	403 403	-	(262 346)	-	-	-	141 057	-	141 057
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	4 655 773	-	(1 383 967)	-	-	-	3 271 806	1 725 999	1 545 808
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	34 267 132	-	(9 928 465)	-	-	-	24 338 667	13 316 051	11 022 616
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	212 945	-	(212 945)	-	-	-	-	-	-
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	136 524	-	(136 524)	-	-	-	-	-	-
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	134 796	-	(134 796)	-	-	-	-	-	-
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	129 859	-	(129 859)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	1 529 741	-	(848 390)	-	-	-	681 351	-	681 351
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	1 530 338	-	(848 733)	-	-	-	681 605	-	681 605
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	114 122	-	(114 122)	-	-	-	-	-	-
BT 0,306995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	136 440	-	(136 440)	-	-	-	-	-	-
BT 0,325889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	144 839	-	(144 839)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	30 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	22 000 000	14 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	697 500	-	(186 000)	-	-	-	511 500	325 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 950 000	-	(520 000)	-	-	-	1 430 000	910 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	285 000	-	(76 000)	-	-	-	209 000	133 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	675 000	-	(180 000)	-	-	-	495 000	315 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	986 842	-	(263 158)	-	-	-	723 684	460 526	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	592 105	-	(157 895)	-	-	-	434 211	276 316	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 568 947	-	(685 053)	-	-	-	1 883 895	1 198 842	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	10 000 000	-	(1 633 910)	-	-	-	8 366 090	6 564 786	1 801 304
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	25 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CITIBANK	43 500 000	Crédit relais	38 800 000	98 500 000	(93 800 000)	-	-	-	43 500 000	-	43 500 000
ABC	9 000 000	Crédit relais	9 000 000	9 000 000	(9 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	-	5 000 000	(400 173)	-	-	-	4 599 827	3 740 221	859 606
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	-	1 000 000	(84 746)	-	-	-	915 254	711 864	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 626 768	2 373 232
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			193 604 356	133 500 000	(152 894 154)	-	-	-	174 210 202	81 052 036	93 158 166
<u>Total général</u>			437 511 998	280 717 951	(309 849 581)	88 466	(5 487)	(54 779)	408 408 568	240 230 394	168 178 173

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	351 669	291 288
<u>Sous total</u>	<u>351 669</u>	<u>291 288</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	70 206	152 499
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	10 354
<u>Sous total</u>	<u>72 857</u>	<u>162 852</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	683 877	273 447
- Effets à payer	76 889 594	67 653 920
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>77 581 301</u>	<u>67 935 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>78 005 827</u>	<u>68 389 338</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Personnel, rémunérations dues	300	1 608
- Personnel, provisions pour congés payés	282 597	355 169
- Personnel, autres charges à payer	650 000	-
- Etat, retenues sur salaires	393 751	210 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	655 928	361 850
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	8 167	6 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 500	11 500
- Etat, TVA à payer	-	1 801 440
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	1 329 395	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	308 661	29 619
- Etat, autres impôts et taxes à payer	229 429	172 171
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 478	10 655
- Produits constatés d'avance	133 561	71 929
- Dettes fiscales	1 298 023	2 596 045
- CNSS	591 485	428 459
- CAVIS	116 996	64 947
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	65 195	91 803
- Actionnaires, dividendes à payer	1 222	63
- Créditeurs divers	329 225	298 922
- Prestataires Assurances	18 181	18 181
- Diverses Charges à payer	681 770	1 260 353
- Ecart de conversion (voir note 12)	5 487	88 466
- Provisions pour risques et charges	1 106 674	1 016 254
<u>Total</u>	<u>8 220 024</u>	<u>8 896 479</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	4 472 033	4 102 363
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		778	-
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		4 688 686	3 263 397
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(D)	68 655 117	66 859 380
Résultat de l'exercice (1)		6 092 315	4 130 009
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	74 747 432	70 989 389
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 248	10 925 255
Résultat par action (1) / (2)		0,558	0,378

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2022.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	72 956	7 426 599	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 347
Affectation approuvée par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758			(4 163 201)			3 991 443	-
Rachat d'actions propres						(1 011)			(1 011)
Prélèvement sur fonds social				(72 956)					(72 956)
Résultat de l'exercice 2021								4 130 009	4 130 009
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 389
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts de leasing	67 394 136	66 302 483
- Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172
- Prélouer	33 402	61 158
- Frais de dossier	472 161	468 889
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	526 242	536 177
- Frais de rejet	812 581	1 024 719
Total des produits	72 399 275	71 084 598
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 328 345	1 716 773
Intérêts de retard antérieurs	65 459	136 978
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 380 797)	(1 667 933)
Intérêts de retard	(153 906)	(74 327)
Variation des produits réservés	(140 899)	111 491
Total des intérêts et des produits de leasing	72 258 376	71 196 089
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	496 259 868	549 821 098
. A la fin de la période	496 231 524	496 259 868
. Moyenne	(A) 496 245 696	523 040 483
- Intérêts de la période	(B) 67 394 136	66 302 483
- Taux moyen	(B) / (A) 13,58%	12,68%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	17 522 057	20 504 180
- Intérêts des crédits des banques locales	16 143 593	16 003 560
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 663 539	2 020 049
- Intérêts des autres opérations de financement	1 358 074	1 937 330
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	744 618	943 742
Total des charges financières des emprunts	(A) 38 431 882	41 408 862
- Intérêts des comptes courants	17 211	11 375
- Autres charges financières	(130 398)	(157 709)
Total des autres charges financières	(113 187)	(146 334)
Total général	38 318 695	41 262 528
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	437 511 998	513 184 350
. A la fin de l'exercice	408 408 568	437 511 998
. Moyenne	(B) 422 960 283	475 348 174
- Taux moyen (A) / (B)	9,09%	8,71%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dividendes	440 200	231 120
- Plus values sur cession des actions	1 937	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 191	-
- Revenus des comptes créditeurs	236 858	161 869
- Revenus des certificats de dépôt	682 120	244 776
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(17 982)	(38 567)
- Revenus des comptes courants associés	22 188	22 500
- Plus values latentes sur titres SICAV	969	772
- Jetons de présences reçus des filiales	5 750	5 750
<u>Total</u>	<u>1 374 229</u>	<u>628 220</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Produits locatifs	38 628	36 789
- Commissions d'assurance	70 526	-
<u>Total</u>	<u>109 154</u>	<u>36 789</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Salaires et complément de salaires	8 773 298	7 456 372
- Cotisations de sécurité sociale	1 602 963	1 267 221
- Autres charges sociales	593 802	534 127
<u>Total</u>	<u>10 970 064</u>	<u>9 257 720</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	29 118	39 292
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 127 666	1 081 551
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	210 000	-
<u>Total</u>	<u>1 366 784</u>	<u>1 120 843</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Achat de matières et fournitures	402 388	389 514
<u>Total des achats</u>	<u>402 388</u>	<u>389 514</u>
- Locations	334 139	328 922
- Entretien et réparations	128 854	145 879
- Primes d'assurances	283 416	252 518
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	1 351
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>746 408</u>	<u>728 670</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	718 069	443 726
- Publicités, publications, relations publiques	358 369	210 992
- Déplacements, missions et réceptions	159 402	159 058
- Frais postaux et de télécommunications	260 995	200 128
- Services bancaires et assimilés	226 887	267 168
- Autres	701 858	473 032
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 425 580</u>	<u>1 754 104</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 667	25 000
- Jetons de présence	113 864	112 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>264 530</u>	<u>262 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	-	949 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	262 485	208 549
- T.C.L	173 641	181 191
- Droits d'enregistrement et de timbres	36 943	46 520
- Autres impôts et taxes	21 997	18 084
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>495 066</u>	<u>1 403 344</u>
<u>Total général</u>	<u>4 333 972</u>	<u>4 538 132</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	14 357 057	15 328 271
- Dotations aux provisions collectives	1 160 824	395 690
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 286 755)	(4 976 014)
- Dotation aux provisions additionnelles	239 415	-
- Créances abandonnées	1 219 847	-
- Créances radiées	14 265 548	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 437 534)	-
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	(88 280)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(739 734)	-
<u>Total</u>	<u>9 690 388</u>	<u>10 747 947</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	181 840
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	40 643	45 861
- Dotations aux provisions pour risques et charges	170 076	200 000
- Redressement social	79 657	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(79 657)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(151 840)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(45 049)	(13 423)
<u>Total</u>	<u>165 670</u>	<u>262 439</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	904	-
- Pertes suite à des affaires contentieuses	-	165 509
- Pénalités	606	1 923
- Mise en rebut d'immobilisations	3 489	53
- Autres pertes ordinaires	74	266
<u>Total</u>	<u>5 073</u>	<u>167 750</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	92 259	1 375
- Encaissement sur affaire contentieuse	116 138	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 251	68
<u>Total</u>	<u>210 649</u>	<u>1 443</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Résultat comptable	6 092 315	4 130 009
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 757 296	15 723 961
- Dotations aux provisions pour risques et charges	170 076	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	181 840
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	40 643	45 861
- Provisions collectives excédentaires	797 252	-
- Reprises sur provisions fiscales	20 937 275	5 141 277
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	7 454 313	4 375 292
- Retenues à la source libératoires	17 982	38 567
- Impôts sur les sociétés	2 700 787	345 553
- Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619
- Diverses charges non déductibles	1 356 337	258 069
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	20 937 275	5 141 277
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	7 454 313	4 375 292
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	89 911	244 776
- Reprise sur provision pour risques et charges	79 657	-
- Plus values latents sur titre SICAV	969	772
- Produits ayant déjà subis l'impôt	116 138	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	151 840
- Dividendes	440 200	231 120
Bénéfice fiscal avant provisions	26 514 475	20 324 971
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	15 757 296	15 723 961
Provisions pour dépréciation de titres cotés	40 643	45 861
Bénéfice fiscal avant imputation des déficits reportés	10 716 536	4 555 149
Déduction des amortissements différés et déficits reportés		
- Déduction des déficits reportés	-	3 567 853
Bénéfice fiscal	10 716 536	987 296
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt	3 000 000	-
Bénéfice imposable	7 716 536	987 296
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	2 700 787	345 553
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	1 168 279	1 426 054
- Retenues à la source	203 113	87 778
Impôt à payer (Report d'impôt)	1 329 396	(1 168 279)
Contribution sociale de solidarité	308 661	29 619

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	61 433 308	60 732 435
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(47 889 779)	(61 433 308)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	610 544	1 133 835
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(57 607)	(610 544)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(7 356 540)	(6 864 947)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	735 491	1 437 285
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(176 921)	(735 491)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(2 831 702)	(3 291 872)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 555 201	2 831 702
- TVA collectée		65 011 982	62 446 548
- TVA collectée sur avances et acomptes		138 822	(77 358)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	352 839 639	347 995 811
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	5 114 294	4 818 904
- Créances radiées	- Note 23	(14 265 548)	-
- Créances abandonnées	- Note 23	(1 219 847)	-
- Consolidation	- Note 4	-	(29 592)
- Encours financiers abandonnés	+ Note 4	11 571	
- Encours financiers radiés	+ Note 4	5 932 446	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(3 745 032)	(3 691 910)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	519 409	277 828
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	16 557 025	17 221 433
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>441 373 960</u>	<u>429 517 299</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	67 935 197	62 685 208
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(77 581 301)	(67 935 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	303 591 293	236 562 180
- TVA sur Investissements	+	51 729 328	40 346 104
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	11 500	3 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(5 500)	(11 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>345 680 516</u>	<u>271 650 545</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(47 903)	(34 191)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	92 012	47 903
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(112 652)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	112 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(59 600)	(53 200)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	62 367	59 600
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(83 003)	(39 646)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	167 083	83 003
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	291 288	386 886
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(351 669)	(291 288)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	1 608	1 733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(300)	(1 608)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	355 169	254 117
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(282 597)	(355 169)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(650 000)	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	210 344	175 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(393 751)	(210 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	361 850	545 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(655 928)	(361 850)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	428 459	383 312
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(591 485)	(428 459)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	64 947	54 205
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(116 996)	(64 947)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	91 803	41 255
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(65 195)	(91 803)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	1 260 353	833 121
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(681 770)	(1 260 353)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	460 100	588 164
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(463 100)	(402 748)
- TVA, payée sur biens et services	+	590 157	458 351
- Charges de personnel	+ Note 20	10 970 064	9 257 720
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 333 972	4 538 132
- Impôts et taxes	- Note 22	(495 066)	(1 403 344)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>14 790 712</u>	<u>12 721 690</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	555 671	451 523
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	6 700	38 091
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(8 167)	(6 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(10 557 021)	(11 177 708)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 815 852	3 140 971
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 563 599)	(2 815 852)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(131 048)	(500 784)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	63 359	131 048
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	-	194 250
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	-	-
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	38 318 695	41 262 528
- Différence de change sur emprunts	Note 12	54 779	92 497
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(744 618)	(943 742)
<u>Intérêts payés</u>		<u>38 988 312</u>	<u>39 885 039</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(1 329 395)	-
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(1 168 279)	(1 426 054)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	1 168 279
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	-	5 000
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	29 619	300
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(308 661)	(29 619)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	10 888
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	172 171	115 975
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(229 429)	(172 171)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	10 655	14 034
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(8 478)	(10 655)
- TVA payée		15 070 945	21 471 370
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	2 596 045	3 894 068
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(1 298 023)	(2 596 045)
- Impôts et taxes	+ Note 22	495 066	1 403 344
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	308 661	29 619
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	2 700 787	345 553
<u>Impôts payés</u>		<u>17 041 685</u>	<u>24 223 886</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	33 455	31 980
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	957 746	998 158
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	162 852	327 962
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(72 857)	(162 852)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>1 081 197</u>	<u>1 195 247</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(904)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	58 056	228
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	3 489	53
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(3 489)	(53)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	92 259	1 375
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>149 412</u>	<u>1 604</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 509 288	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 509 288</u>	<u>-</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 200 000	-
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(14 950)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(1 222)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	149 222	72 956
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 333 112</u>	<u>72 956</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	22 553	77 547
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(42 618)	(22 553)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	49 492	63 178
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(46 107)	(49 492)
- Placements en début de période	+ Note 6	34 977 658	28 317 347
- Placements en fin de période	- Note 6	(29 035 157)	(34 977 658)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	(250 000)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(71 929)	-
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	133 561	71 929
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(298 922)	(362 431)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	329 225	298 922
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(60 811)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	18 181	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	445 296	231 892
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	928 933	396 328
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	118 389	68
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(80 337)	(167 697)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>7 680 037</u>	<u>(6 165 251)</u>

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force 18 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 2 459 108 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 036 954 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 1 061 211 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 8 191 147 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 35,56 % du capital, pour un montant de 75 678 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 469 513 dinars

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 12 095 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 89 381 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2022, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 247 234 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 23 591 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 237 572 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 517 768 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 4 079 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats est nul.

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES (UGFS) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 88 249 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève à 177 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève à 4 309 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 25 934 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 622 482 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève 9 529 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 56 609 dinars.

STE BOISSONS DU CAP BON

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 54 776 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève à 1 325 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 8 800 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 avec de ladite société s'élève à 12 029 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 80 044 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ce contrat s'élève 8 542 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 55 379 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2022, HL a mis en force un contrat au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 91 351 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 286 923 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 sur ces contrats s'élève 19 978 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 188 232 dinars.

STE Confection Ras Jebel

En 2022, HL a mis en force trois contrats au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée 31 décembre 2022 sur ces contrats s'élève à 25 786 dinars.
Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ces contrats s'élève à 222 068 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 7 novembre 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 313.431 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 7.816 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 128.040 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2021, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 9 octobre 2021 et échéant le 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 23.206 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 7 avril 2022 au 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 64.114 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 9 novembre 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 258.867 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 3.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2022 au 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 69.727 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT

Avance en compte courant associés

Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an. L'avance en compte courant a été remboursée en totalité le 25 décembre 2022.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 22 187 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2022 sont au nombre de 12.

Les charges supportées au titre de l'année 2022 s'élèvent à 254.738 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2022 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé

au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022
Avantages à court terme	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	500 000	-	380 000	30 000	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	18 452	-	24 647	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

NOTE 39 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488 692 DT à 324 579 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position définitive quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 40 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 589.677.715 DT, un bénéfice net de 6.092.315 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 16.055.078 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 555.679 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 47.378 KDT et les agios réservés ont atteint 3.692 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7.500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 313.431 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.500.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 128.040 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 258.867 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 3.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 7 avril 2022 au 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 64.114 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.000.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2022 au 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 69.727 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

L'avance en compte courant a été remboursée en totalité le 25 décembre 2022.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 22 187 dinars.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

3- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 7 novembre 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

4- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 7.816 DT.

5- HL a réalisé, en 2021, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 9 octobre 2021 et échéant le 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 23.206 DT.

6- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 9 novembre 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 10.837 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2022 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle

agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2022, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2022
Avantages à court terme	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	500 000	-	380 000	30000	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	18 452	-	24 647	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	527 196	2 186	404 647	30 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

AVIS DES SOCIÉTÉS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	19 371 724	17 632 373
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	495 727 228	502 696 577
Portefeuille-titres de placement	7	29 375 998	36 314 093
Portefeuille d'investissement	8	2 581 112	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	3 242 891	9 555 238
Valeurs Immobilisées	10	73 715 764	45 042 134
Autres actifs	11	9 664 155	8 447 727
TOTAL DES ACTIFS		633 678 872	622 269 254
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	888 520	223 607
Dettes envers la clientèle	13	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	14	439 689 429	459 862 949
Fournisseurs et comptes rattachés	15	79 153 141	69 568 076
Autres passifs	16	11 212 287	9 047 287
TOTAL DES PASSIFS		537 406 584	546 064 460
INTERETS MINORITAIRES	17	14 496 446	30 206
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 371 321	9 000 873
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		9 831 838	6 670 140
Résultat consolidé		7 977 572	5 908 464
Total des capitaux propres	18	81 775 841	76 174 587
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		633 678 872	622 269 254

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES	131 640 538	122 108 321
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	43 845 597	46 232 404
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	79 794 941	67 875 917
ENGAGEMENTS RECUS	536 198 734	535 560 083
Cautions Reçues	433 236 563	434 206 961
Garanties Reçues	970 000	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	101 992 171	100 046 551
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	33 573 168	45 720 456
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 746 168	45 249 838
Effets escomptés sur la clientèle	827 000	470 618

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	71 167 855	69 820 155
Revenus des opérations de location longue durée	20	11 769 724	10 373 722
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 540 973	-
Intérêts et charges assimilées	22	(39 693 256)	(41 762 991)
Coût des opérations de location longue durée	23	(6 982 791)	(6 511 992)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(1 394 874)	-
Produits des placements	25	1 059 427	419 733
Autres produits d'exploitation	26	359 564	122 693
Produits nets		43 826 623	32 461 319
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	12 570 313	9 860 157
Dotations aux amortissements	28	3 451 923	1 209 833
Autres charges d'exploitation	29	5 306 476	4 702 643
Total des charges d'exploitation		21 328 712	15 772 634
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		22 497 911	16 688 685
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	9 690 388	10 747 947
Dotations nettes aux autres provisions	31	266 728	288 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 540 795	5 652 180
Autres pertes ordinaires	32	(90 201)	(172 306)
Autres gains ordinaires	33	350 551	1 830
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		12 801 145	5 481 703
Impôts sur les bénéfices		(3 350 244)	(528 430)
Contribution sociale de solidarité		(438 552)	(41 811)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		9 012 348	4 911 463
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	232 118	1 005 418
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 244 466	5 916 880
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 266 893)	(8 416)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		7 977 572	5 908 464
Résultat par action		0,730	0,541

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	452 921 099	432 606 574
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(342 941 102)	(268 311 491)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(24 124 182)	(14 615 506)
Intérêts payés	37	(40 226 144)	(40 385 502)
Impôts et taxes payés	38	(17 991 027)	(24 739 600)
Autres flux liés à l'exploitation		13 411 439	(8 170 296)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>41 050 083</u>	<u>76 384 178</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(12 014 087)	(11 150 665)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 058 927	2 982 397
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(6 955 160)</u>	<u>(8 168 268)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(1 011)
Dividendes et autres distributions	41	(2 333 112)	(72 956)
Encaissements provenant des emprunts	13	284 717 951	296 870 956
Remboursements d'emprunts	13	(315 405 324)	(366 406 546)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(33 020 485)</u>	<u>(69 609 557)</u>
Variation de trésorerie		<u><u>1 074 438</u></u>	<u><u>(1 393 647)</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	17 408 766	18 802 413
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	18 483 204	17 408 766

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2022	2021		2022	2021		2022	2021
Intérêts de leasing	66 303 615	64 926 549	Intérêts et charges assimilés	39 693 256	41 762 991			
Revenu des opérations de location longue durée	11 769 724	10 373 722						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 540 973	-	Coût des opérations de location opérationnelle	1 394 874	-			
Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172	Coût des opérations de location longue durée	6 982 791	6 511 992			
Variation des produits réservés	(140 899)	111 491						
Produits accessoires	1 844 386	2 090 943						
Autres produits d'exploitation	359 564	122 693						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>90 838 116</u>	<u>80 316 569</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>48 070 921</u>	<u>48 274 983</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>42 767 195</u>	<u>32 041 586</u>
Marge commerciale (PNB)	42 767 195	32 041 586	Autres charges d'exploitation	4 662 170	3 239 030			
<u>Sous total</u>	<u>42 767 195</u>	<u>32 041 586</u>		<u>4 662 170</u>	<u>3 239 030</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>38 105 026</u>	<u>28 802 557</u>
Valeur Ajoutée brute	38 105 026	28 802 557	Impôts et taxes	644 306	1 463 614			
Produits des placements	1 059 427	419 733	Charges de personnel	12 570 313	9 860 157			
<u>Sous total</u>	<u>39 164 453</u>	<u>29 222 289</u>	<u>Sous total</u>	<u>13 214 619</u>	<u>11 323 771</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>25 949 834</u>	<u>17 898 518</u>
Excédent brut d'exploitation	25 949 834	17 898 518	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 451 923	1 209 833			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances	14 596 472	15 328 271			
- Collectives	-	-	- Collectives	1 160 824	395 690			
- Suite à la radiation de créances	13 437 534	-	- Pour dépréciation des titres	88 166	45 861			
- Pour dépréciation des actions cotées	45 049	13 423	- Pour risques et charges	220 076	200 000			
- Pour risques et charges	79 657	-	- Pour dépréciation des autres actifs	3 535	207 959			
- Pour dépréciation des autres actifs	-	151 840	Créances abandonnés et radiés	15 485 395	-			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	739 734	-	Autres pertes ordinaires	169 858	172 306			
Autres produits ordinaires	350 551	1 830	Impôts sur les bénéfices	3 350 244	528 430			
<u>Sous total</u>	<u>47 977 395</u>	<u>23 041 624</u>	Contribution sociale de solidarité	438 552	41 811			
			<u>Sous total</u>	<u>38 965 047</u>	<u>18 130 162</u>	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>9 012 348</u>	<u>4 911 463</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	232 118	1 005 418
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 266 893)	(8 416)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	<u>7 977 572</u>	<u>5 908 464</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 16.500.000, divisé en 16.500.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

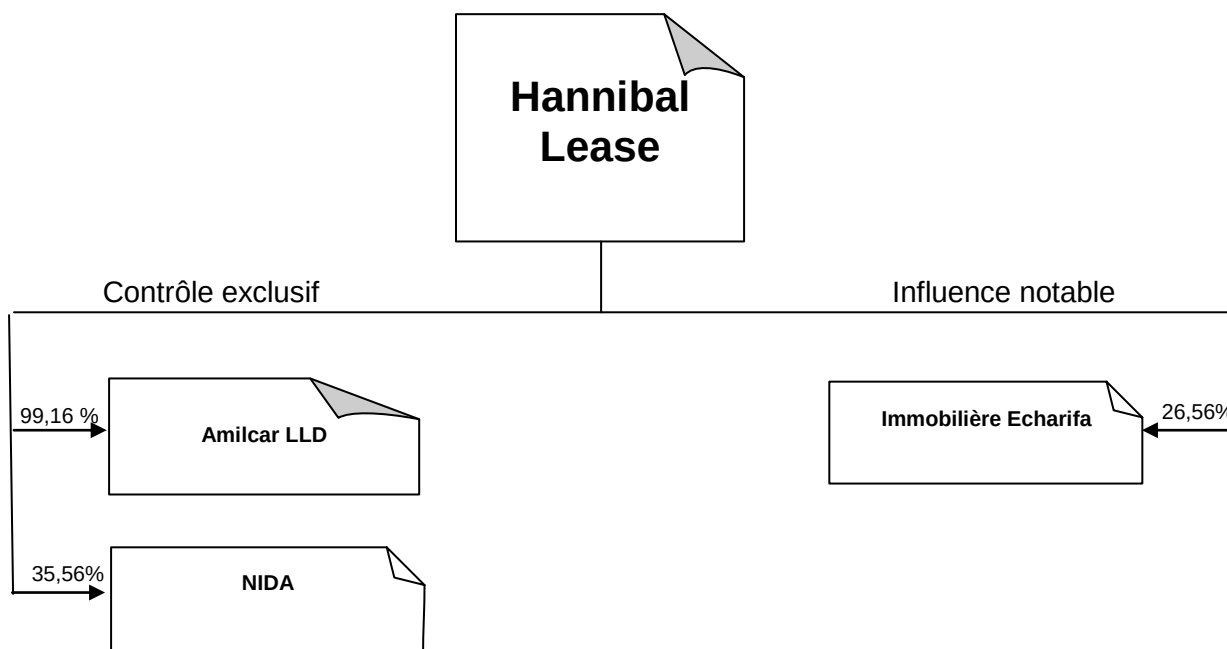
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 5.867.484 titres sur les 16.500.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 35,56%

Périmètre de consolidation

	2022		2021	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	35,56%	35,56%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Contrôle exclusif (*)	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

(*) Bien que Hannibal lease détienne 35,56% du capital de NIDA SA, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Hannibal Lease est présumé exercer un contrôle de fait en contrôlant les politiques financières et opérationnelles de la société NIDA SA. Ce contrôle se manifeste par le fait que Hannibal Lease est représentée dans le comité d'investissement de NIDA SA et qu'elle préside son conseil d'administration à travers son Directeur Général Adjoint. De plus, Hannibal Lease est représenté par deux membres au niveau du conseil d'administration de NIDA SA.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%

B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :
 - a. Agences de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;

- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	6,00%
Autres industries	4,00%
Autres services	3,25%
BTP	5,00%
Commerce	2,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2015-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2021), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion

du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans

le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques	19 367 996	17 630 140
- Caisses	3 728	2 233
Total	19 371 724	17 632 373

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances sur contrats mis en force	544 013 818	557 681 496
Encours financiers	499 408 154	498 274 409
Impayés	47 889 779	60 833 308
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	176 921	735 491
Intérêts échus différés	(3 518 643)	(2 772 256)
Valeurs à l'encaissement	57 607	610 544
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 783 589	1 739 369
Total brut des créances leasing	546 797 407	559 420 865
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 590 526)	(13 330 369)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 318 563)	(33 945 952)
Provisions collectives	(6 229 358)	(5 068 534)
Provisions additionnelles	(239 415)	(88 280)
Produits réservés	(3 692 317)	(4 291 153)
Total net des créances leasing	495 727 228	502 696 577

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	500 013 778
Addition de la période	
- Investissements	300 494 288
- Relocations	18 935 853
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(279 040 904)
- Relocations	(15 190 821)
- Abandon de créances	(11 571)
- Cessions à la valeur résiduelle	(519 409)
- Cessions anticipées	(16 557 025)
- Radiation de créances	(5 932 446)
Solde au 31 décembre 2022	502 191 743

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	20 541 120	30 257 161
Inférieur à 1 mois	6 848 354	9 318 252
Entre 1 à 3 mois	6 685 234	8 371 914
Entre 3 et 6 mois	2 622 486	2 476 176
Entre 6 mois et 1 année	1 668 448	2 474 164
Supérieur à 1 année	2 716 597	7 616 654
<u>Clients litigieux (2)</u>	27 348 659	30 576 146
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>47 889 779</u>	<u>60 833 308</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	423 073 263	51 377 523	4 397 486	1 824 247	18 735 635	499 408 154
Impayés	2 249 044	8 761 135	1 513 488	2 186 769	33 179 343	47 889 779
Contrats en instance de mise en force	2 783 589	-	-	-	-	2 783 589
CREANCES LEASING	428 105 896	60 138 659	5 910 973	4 011 016	51 914 979	550 081 523
Avances reçues (*)	(6 301 584)	-	(46)	-	(155 575)	(6 457 206)
ENCOURS GLOBAL	421 804 312	60 138 659	5 910 927	4 011 016	51 759 403	543 624 317
ENGAGEMENTS HORS BILAN	43 677 430	168 167	-	-	-	43 845 597
TOTAL ENGAGEMENTS	465 481 742	60 306 826	5 910 927	4 011 016	51 759 403	587 469 914
Produits réservés	-	-	(199 855)	(213 294)	(3 279 168)	(3 692 317)
Provisions sur encours financiers	-	-	(87 695)	(85 799)	(11 417 032)	(11 590 526)
Provisions sur impayés	-	-	(446 904)	(1 002 941)	(27 868 718)	(29 318 563)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(734 454)	(1 302 034)	(42 804 333)	(44 840 821)
ENGAGEMENTS NETS	465 481 742	60 306 826	5 176 473	2 708 983	8 955 070	542 629 094

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,01%	0,68%	8,81%
	10,50%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	13,18%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	12,43%	32,46%	82,70%
	72,70%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	65,34%		
---	--------	--	--

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Actions cotées	1 458 028	1 317 347
- Certificats de dépôts	27 500 000	35 000 000
- Billets de trésorerie	500 000	-
- Titres SICAV	77 130	160 311
Total brut	29 535 157	36 477 658
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 159)	(163 566)
Total net	29 375 998	36 314 093

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,903	(78 483)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	9,065		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,949	(33 519)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	12,827	(31 609)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	5,255	(15 547)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	56,299		0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,200		0,164%
Total				1 458 028		(159 159)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	723	106,680	77 130

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres immobilisés	2 708 612	2 581 112
Montant brut	2 708 612	2 581 112
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(127 500)	-
Total	2 581 112	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
- Société IDENTITY & PARTNERS SA	51,00%	127 500	1,000	1,000	127 500	2018
Total					2 708 612	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres mis en équivalence	3 242 891	9 555 238
<u>Total</u>	<u>3 242 891</u>	<u>9 555 238</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2022 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	810 773	-	232 118	3 242 891	26,56%
	<u>2 200 000</u>	<u>810 773</u>	<u>-</u>	<u>232 118</u>	<u>3 242 891</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute							Amortissements							Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Effet du modification du périmètre	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Effet du modification du périmètre	Dotations de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	689 904		333 802	-	-	-	1 023 706	206 972	-	51 185	-	-	-	258 157	-	765 549
Total écart d'acquisition	689 904	-	333 802	-	-	-	1 023 706	206 972	-	51 185	-	-	-	258 157	-	765 549
Logiciels	778 535	118 478	37 619	2 723		(275 089)	662 267	718 706	97 537	49 730	(250)	-	(275 089)	590 634	-	71 633
Logiciels en cours	66 468	-	-	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	686 542	123	14 399	(2 723)	-	-	698 341	-	-	-	-	-	-	-	-	698 341
Total des immobilisations incorporelles	1 531 545	118 602	52 018	-	-	(275 089)	1 427 076	718 706	97 537	49 730	(250)	-	(275 089)	590 634	-	836 442
Terrain	5 430 290	1 453 925	7 228 798	-	-	-	14 113 014	-	-	-	-	-	-	-	-	14 113 014
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	11 458 287	32 904 868	445 912	-	(290 091)	-	44 518 976	1 858 378	14 446 668	2 275 294	-	(202 773)	-	18 377 567	-	26 141 410
Matériel de transport	28 025 202	518 167	3 704 205	-	(6 929 581)	-	25 317 994	10 274 402	160 897	3 679 402	-	(4 003 606)	-	10 111 095	-	15 206 899
Equipements de bureau	1 229 156	148 790	28 176	2 523	(48 581)	(10 224)	1 349 841	711 421	140 305	74 238	-	(40 613)	(8 977)	876 374	-	473 467
Matériel informatique	875 832	120 775	108 987	1 620	-	(229 658)	877 556	767 250	100 489	79 728	-	-	(229 076)	718 391	-	159 165
Installations générales	2 963 545	934 215	102 436	746	-	(16 027)	3 984 915	726 583	527 382	333 936	250	-	(14 368)	1 573 783	-	2 411 132
Autres matériels	102 931	293 024	3 208	(3 813)	(3 421)	-	391 928	51 354	268 960	12 486	-	(3 421)	-	329 380	-	62 549
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	5 809 073	-	6 675 304	-	-	-	12 484 377	563 500	-	1 536 324	-	-	-	2 099 824	-	10 384 553
Immobilisations en cours	2 480 876	24 000	118 217	11 434	-	-	2 634 527	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634 527
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	324 056		215 512	(12 510)	-	-	527 057	-	-	-	-	-	-	-	-	527 057
Total des immobilisations corporelles	58 949 249	36 397 765	18 630 755	-	(7 271 674)	(255 909)	106 450 185	14 952 887	15 644 701	7 991 408	250	(4 250 413)	(252 420)	34 086 412	250 000	72 113 773
TOTAUX	61 170 698	36 516 366	19 016 575	-	(7 271 674)	(530 999)	108 900 967	15 878 564	15 742 238	8 092 324	-	(4 250 413)	(527 509)	34 935 203	250 000	73 715 764

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	2 256 950	965 990
- Charges reportées	1 315 661	1 714 607
- Dépôts et cautionnements versés	120 556	59 600
- Fournisseurs, avances et acomptes	109 652	112 652
- Prêts au personnel	1 808 622	1 813 963
- Personnel, avances et acomptes	92 512	47 903
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	309 517	1 278 028
- Etat, crédit de TVA	2 000 279	779 364
- Etat, compte d'attente TVA	1 036 080	1 174 193
- Produits à recevoir des tiers	140 166	320 052
- Débiteurs divers	48 929	52 274
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	659 427	508 929
- Stocks de pièces de rechanges	192 201	14 258
Total brut	10 096 481	8 847 743
A déduire :		
- Provisions	(432 326)	(400 016)
Montant net	9 664 155	8 447 727

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques, découverts	888 520	223 607
Total	888 520	223 607

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	6 457 206	7 356 540
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
Total	6 463 206	7 362 540

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques locales	182 284 580	195 604 356
- Banques étrangères	52 933 686	41 758 962
- Emprunts obligataires	169 264 680	190 148 680
- Certificats de dépôts	12 000 000	12 000 000
- Billets de trésorerie	-	1 500 000
- Dettes de Leasing	9 012 494	4 988 439
- Crédits à court terme	1 000 000	-
Total emprunts	426 495 440	446 000 437
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 806 815	1 919 320
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 513	896 533
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 557 021	11 177 708
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(63 359)	(131 048)
Total dettes rattachées	13 193 989	13 862 512
Total	439 689 429	459 862 949

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Effet du modification du périmètre	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/1	30 000 000	3 760 000	-	-	(3 760 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2 SUB	25 000 000	3 897 000	-	-	(3 897 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/2	40 000 000	9 332 000	-	-	(4 666 000)	-	-	-	4 666 000	-	4 666 000
HL 2016/2	40 000 000	11 122 000	-	-	(5 561 000)	-	-	-	5 561 000	-	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	10 000 000	-	-	(4 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	11 621 680	-	-	(5 000 000)	-	-	-	6 621 680	3 310 840	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	27 412 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	19 412 000	11 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	10 780 000	-	-	(4 000 000)	-	-	-	6 780 000	2 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	13 224 000	-	-	(3 100 000)	-	-	-	10 124 000	7 024 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	12 000 000	-	-	(3 000 000)	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	32 000 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	30 000 000	-	-	(6 000 000)	-	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	15 000 000	-	-	(2 400 000)	-	-	-	12 600 000	10 200 000	2 400 000
HL 2022/1	30 000 000	-	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	26 650 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	-	-	10 500 000	-	-	-	-	10 500 000	8 400 000	2 100 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>		190 148 680	-	40 500 000	(61 384 000)	-	-	-	169 264 680	112 776 840	56 487 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	1 427 807	-	-	(856 634)	-	-	-	571 173	-	571 173
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	8 000 000	-	-	(1 333 334)	-	-	-	6 666 666	5 333 332	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	5 777 778	-	-	(888 888)	-	-	-	4 888 890	4 000 002	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	1 714 286	-	-	(428 572)	-	-	-	1 285 715	857 143	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	9 846 000	-	-	(6 564 000)	88 466	(5 487)	(54 779)	3 310 200	-	3 310 200
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	14 993 091	-	21 217 951	-	-	-	-	36 211 042	36 211 042	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>		41 758 962	-	21 217 951	(10 071 428)	88 466	(5 487)	(54 779)	52 933 686	46 401 519	6 532 167
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	586 802	-	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	586 802	-	-	(586 802)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	1 238 063	-	-	(1 238 063)	-	-	-	-	-	-
BT 5MDT (2017)	5 000 000	500 000	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	300 000	-	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	881 018	-	-	(881 018)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	527 639	-	-	(527 639)	-	-	-	-	-	-
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	600 000	-	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	3 495 869	-	-	(3 495 869)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	1 158 457	-	-	(1 158 457)	-	-	-	-	-	-
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	1 500 000	-	-	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	1 749 617	-	-	(1 139 863)	-	-	-	609 754	-	609 754
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	2 584 622	-	-	(659 210)	-	-	-	1 925 412	1 205 615	719 797
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	2 587 615	-	-	(659 028)	-	-	-	1 928 587	1 208 215	720 373
BT 3MDT (2018)	3 000 000	1 749 999	-	-	(333 334)	-	-	-	1 416 665	1 083 332	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	1 250 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	250 000	-	250 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Effet du modification du périmètre	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2021	2022		Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	369 441	-	-	(240 242)	-	-	-	129 199	-	129 199
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	851 902	-	-	(468 965)	-	-	-	382 937	-	382 937
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	385 205	-	-	(250 505)	-	-	-	134 700	-	134 700
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	403 403	-	-	(262 346)	-	-	-	141 057	-	141 057
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	4 655 773	-	-	(1 383 967)	-	-	-	3 271 806	1 725 999	1 545 808
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	3 250 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	3 500 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	34 267 132	-	-	(9 928 465)	-	-	-	24 338 667	13 316 051	11 022 616
BT 0,479 130 (2020)	479 130	212 945	-	-	(212 945)	-	-	-	-	-	-
BT 0,307 189 (2020)	307 189	136 524	-	-	(136 524)	-	-	-	-	-	-
BT 0,303 296 (2020)	303 296	134 796	-	-	(134 796)	-	-	-	-	-	-
BT 0,292 184 (2020)	292 184	129 859	-	-	(129 859)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	1 529 741	-	-	(848 390)	-	-	-	681 351	-	681 351
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	1 530 338	-	-	(848 733)	-	-	-	681 605	-	681 605
BT 0,285317 (2020)	285 317	114 122	-	-	(114 122)	-	-	-	-	-	-
BT 0,306995 (2020)	306 995	136 440	-	-	(136 440)	-	-	-	-	-	-
BT 0,325889 (2020)	325 889	144 839	-	-	(144 839)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	30 000 000	-	-	(8 000 000)	-	-	-	22 000 000	14 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	697 500	-	-	(186 000)	-	-	-	511 500	325 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	1 950 000	-	-	(520 000)	-	-	-	1 430 000	910 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	285 000	-	-	(76 000)	-	-	-	209 000	133 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	675 000	-	-	(180 000)	-	-	-	495 000	315 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	986 842	-	-	(263 158)	-	-	-	723 684	460 526	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	592 106	-	-	(157 895)	-	-	-	434 211	276 316	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	2 568 947	-	-	(685 053)	-	-	-	1 883 895	1 198 842	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	10 000 000	-	-	(1 633 910)	-	-	-	8 366 090	6 564 786	1 801 304
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	25 000 000	-	-	(5 000 000)	-	-	-	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CITIBANK	43 500 000	38 800 000	-	98 500 000	(93 800 000)	-	-	-	43 500 000	-	43 500 000
ABC	9 000 000	9 000 000	-	9 000 000	(9 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	2 000 000	-	-	(400 000)	-	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	(400 173)	-	-	-	4 599 827	3 740 221	859 606
STB 5MDT (2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	(84 746)	-	-	-	915 254	711 864	203 390

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 088 986	1 154 146
- Effets à payer	358 831	-
- Factures non parvenues	9 500	-
<u>Sous total</u>	<u>1 457 317</u>	<u>1 154 146</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	99 258	15 880
- Fournisseurs, retenue de garantie	70 206	152 499
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	10 354
<u>Sous total</u>	<u>172 115</u>	<u>178 733</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	626 286	273 447
- Effets à payer	76 889 594	67 953 920
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>77 523 710</u>	<u>68 235 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>79 153 141</u>	<u>69 568 076</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	102 338	-
- Personnel, rémunérations dues	1 648	2 558
- Personnel, provisions pour congés payés	326 155	356 949
- Personnel, autres charges à payer	650 000	-
- Etat, retenues sur salaires	393 751	210 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	655 928	361 850
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	8 167	6 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 500	11 500
- Etat, contribution sociale de solidarité	438 552	41 811
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	1 355 322	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	296 256	203 610
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 478	10 655
- Etat, TVA à payer	-	1 801 440
- Dettes fiscales	1 298 023	2 596 045
- CNSS	665 392	459 241
- CAVIS	116 996	64 947
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	65 195	91 803
- Actionnaires, dividendes à payer	1 222	63
- Créiteurs divers	329 225	299 187
- Prestataires Assurances	18 181	18 181
- Diverses Charges à payer	803 437	1 310 892
- Produits constatés d'avance	2 486 996	71 425
- Ecart de conversion	5 487	88 466
- Provisions pour risques et charges	1 180 040	1 039 620
<u>Total</u>	<u>11 212 287</u>	<u>9 047 287</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	19 706	11 290
- Dans le résultat	11 908	8 416
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 632 518	-
- Dans les réserves	2 566 829	-
- Dans le résultat	1 254 985	-
	14 496 446	30 206

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Capital social (A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale (B)	4 472 033	4 102 363
- Réserve spéciale pour réinvestissement	4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social	778	-
- Actions propres (D)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport	10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	810 773	2 300 383
- Dividendes reçus des filiales	393 934	185 987
- Résultats reportés	8 627 131	4 183 770
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	73 798 269	70 266 123
Résultat net des sociétés intégrés	9 012 348	4 911 463
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	232 118	1 005 418
Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 266 893)	(8 416)
Résultat consolidé de l'exercice (1)	7 977 572	5 908 464
Total des capitaux propres avant affectation (E)	81 775 841	76 174 587
Nombre d'actions (2)	10 925 248	10 925 255
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,730	0,541

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.
L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2022.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	1 998 230	72 956	611 320	(403 879)	10 532	7 473 696	(3 178 572)	70 402 866
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758				(611 320)			(3 289 926)	3 729 488	-
Affectations des résultats des filiales				364 929		185 987				(550 916)	-
Amortissement des subventions				(62 776)							(62 776)
Rachat d'actions propres							(1 011)				(1 011)
Prélèvement sur fonds social					(72 956)						(72 956)
Résultat de l'exercice 2021										5 908 464	5 908 464
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		369 670			150 000	(185 987)			4 569 364	(4 903 047)	-
Affectations des résultats des filiales				314 735		393 934			296 748	(1 005 417)	-
Effets du changement du périmètre de consolidation				(1 801 750)					1 801 750		-
Effet de l'ajustement des résultats des filiales				(2 595)					(11 741)		(14 336)
Amortissement des subventions									(27 710)		(27 710)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021									(2 200 000)		(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									14 950		14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)						(149 222)
Résultat de l'exercice 2022										7 977 572	7 977 572
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	66 303 615	64 926 549
- Intérêts de retard	3 160 754	2 691 172
- Prélouer	33 402	61 158
- Frais de dossier	472 161	468 889
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	526 242	536 177
- Frais de rejet	812 581	1 024 719
<u>Total des produits</u>	<u>71 308 754</u>	<u>69 708 664</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 328 345	1 716 773
Intérêts de retard antérieurs	65 459	136 978
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 380 797)	(1 667 933)
Intérêts de retard	(153 906)	(74 327)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(140 899)</u>	<u>111 491</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>71 167 855</u>	<u>69 820 155</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Location longue durée	9 858 675	9 051 722
- Location courte durée	2 412	-
- Plus values de cession du matériel de transport	1 975 269	1 281 614
- Moins values de cession du matériel de transport	(92 372)	(51 014)
- Remboursement des assurances sur les épaves	25 740	91 400
<u>Total</u>	<u>11 769 724</u>	<u>10 373 722</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Revenu de loyer	4 173 211	-
- Revenu de charges de service	884 230	-
- Revenu autres services	1 941 204	-
- Revenu Facilities	545 519	-
- Services non encore achevés	(3 191)	-
<u>Total</u>	<u>7 540 973</u>	<u>-</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	17 522 057	20 504 180
- Intérêts des crédits des banques locales	16 726 566	16 003 560
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 663 539	2 020 049
- Intérêts des crédits de leasing	779 038	377 403 (*)
- Intérêts des autres opérations de financement	1 381 404	2 026 255
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	744 618	943 742
Total des charges financières des emprunts	39 817 223	41 875 189
- Intérêts des comptes courants	17 556	45 511
- Autres charges financières	(141 523)	(157 709) (*)
Total des autres charges financières	(123 967)	(112 198)
Total général	39 693 256	41 762 991

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux amortissements du parc automobile	4 850 400	4 650 421
- Achats de pièces de rechange	672 693	566 711
- Primes d'assurances	1 052 661	954 699
- Remboursement assurances	(1 075 860)	(907 689)
- Entretien	1 323 406	1 116 400
- Vignettes	159 491	131 450
Total	6 982 791	6 511 992

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Nettoyage Batiment	47 290	-
- Service Sécurité	147 245	-
- Maintenance Batiment	271 862	-
- Steg Espace Commun	67 795	-
- Travaux et services à la demande	860 682	-
Total	1 394 874	-

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dividendes	46 266	45 133
- Plus values sur cession des actions	1 937	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 191	-
- Revenus des comptes créditeurs	252 552	161 869
- Revenus des certificats de dépôt	682 120	244 776
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(26 662)	(38 567)
- Revenus des billets de trésorerie	100 056	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	969	772
- Jetons de présences reçus des filiales	-	5 750
Total	1 059 427	419 733

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits locatifs	38 628	36 789
- Commissions d'assurance	70 526	-
- Récupération dégâts et produits des prolongations	163 074	85 904
- Quote part subvention d'investissement	77 923	-
- Autres produits d'exploitation	9 412	-
<u>Total</u>	<u>359 564</u>	<u>122 693</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	10 161 947	7 965 929
- Cotisations de sécurité sociales	1 785 530	1 343 817
- Autres charges sociales	622 836	550 411
<u>Total</u>	<u>12 570 313</u>	<u>9 860 157</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	49 730	40 656
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 141 008	1 134 682
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	51 185	34 495
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	210 000	-
<u>Total</u>	<u>3 451 923</u>	<u>1 209 833</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Achat de matières et fournitures	829 738	501 280
<u>Total des achats</u>	<u>829 738</u>	<u>501 280</u>
- Locations	118 710	102 955
- Entretien et réparations	179 147	145 879
- Primes d'assurances	352 259	252 518
- Etudes, recherches et services extérieurs	25 515	5 779
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>675 630</u>	<u>507 132</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	919 182	499 361
- Publicités, publications, relations publiques	369 762	215 756
- Déplacements, missions et réceptions	224 486	190 253
- Frais postaux et de télécommunications	304 992	225 033
- Services bancaires et assimilés	269 299	304 683
- Autres	701 858	473 032
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 789 579</u>	<u>1 908 118</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	150 000
- Rémunération du comité Permanent d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 666	25 000
- Prime du comité d'investissement	22 500	-
- Jetons de présence	154 364	122 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>377 530</u>	<u>322 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	-	949 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	303 719	223 645
- T.C.L	217 351	203 432
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 225	67 513
- Autres impôts et taxes	64 011	20 023
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>644 306</u>	<u>1 463 614</u>
- Transfert de charges	(10 307)	-
<u>Total général</u>	<u>5 306 476</u>	<u>4 702 643</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	14 357 057	15 328 271
- Dotations aux provisions collectives	1 160 824	395 690
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 286 755)	(4 976 014)
- Dotation aux provisions additionnelles	239 415	-
- Créances abandonnées	1 219 847	-
- Créances radiées	14 265 548	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 437 534)	-
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	(88 280)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(739 734)	-
<u>Total</u>	<u>9 690 388</u>	<u>10 747 947</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	88 166	45 861
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	220 076	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	3 535	207 959
- Redressement social	79 657	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(79 657)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(151 840)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(45 049)	(13 423)
<u>Total</u>	<u>266 728</u>	<u>288 558</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Pertes suite à des affaires contentieuses	-	165 509
- Moins values sur cession d'immobilisations	80 015	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	3 489	53
- Pénalités	2 997	6 451
- Autres	3 699	293
<u>Total</u>	<u>90 201</u>	<u>172 306</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	209 044	1 375
- Encaissement sur affaire contentieuse	116 138	-
- Apurement de comptes	3 602	-
- Autres	21 766	454
<u>Total</u>	<u>350 551</u>	<u>1 830</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	60 833 308	60 732 435
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(47 889 779)	(60 833 308)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	610 544	1 133 835
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(57 607)	(610 544)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 16	-	(38 000)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	102 338	-
- Autres Clients en début de période	+ Note 11	965 990	736 585
- Autres Clients en fin de période	- Note 11	(2 256 950)	(965 990)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(7 356 540)	(6 864 947)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 457 206	7 356 540
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	735 491	1 437 285
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(176 921)	(735 491)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(2 772 256)	(3 227 468)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 518 643	2 772 256
- TVA collectée		68 168 215	64 292 630
- TVA collectée sur avances et acomptes		138 113	(77 358)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	345 344 519	339 763 824
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	9 861 087	9 051 722
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 540 973	-
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	5 364 703	4 904 808
- Créances radiées	- Note 30	(14 265 548)	-
- Créances abandonnées	- Note 30	(1 219 847)	-
- Encours financiers abandonnés		11 571	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	5 932 446	-
- Consolidation	+ Note 6	-	(29 592)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(3 745 032)	(3 691 910)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	519 409	277 828
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	16 557 025	17 221 433
Encaissements reçus des clients		452 921 099	432 606 574

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	68 235 197	63 132 367
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(77 523 710)	(68 235 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	300 494 288	230 963 522
- TVA sur Investissements	+	51 729 328	42 458 549
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	11 500	3 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(5 500)	(11 500)
Investissements dans les contrats de leasing		342 941 102	268 311 491

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(47 903)	(34 191)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	92 512	47 903
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(112 652)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	109 652	112 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(59 600)	(53 200)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	120 556	59 600
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 154 146	642 465
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 457 317)	(1 154 146)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	2 558	1 733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 648)	(2 558)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	356 949	254 117
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(326 155)	(356 949)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(650 000)	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	210 344	175 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(393 751)	(210 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	361 850	545 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(655 928)	(361 850)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	459 241	413 892
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(665 392)	(459 241)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	64 947	54 205
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(116 996)	(64 947)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	91 803	41 255
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(65 195)	(91 803)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	1 310 892	860 853
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(803 437)	(1 310 892)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	460 100	588 164
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(465 441)	(400 807)
- TVA, payée sur biens et services	+	4 390 297	458 351
- Charges de personnel	+ Note 27	12 570 313	9 860 157
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	8 833 741	6 564 214
- Impôts et taxes	- Note 29	(644 306)	(1 463 614)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>24 124 182</u>	<u>14 615 506</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	555 671	451 523
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(131 048)	(500 784)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	63 359	131 048
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	6 700	38 091
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(8 167)	(6 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(10 557 021)	(11 177 708)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 815 852	3 140 971
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 700 328)	(2 815 852)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 14	-	194 250
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 14	-	-
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	39 693 256	41 762 991
- Différence de change sur emprunts	Note 14	54 779	92 497
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(744 618)	(943 742)
<u>Intérêts payés</u>		<u>40 226 144</u>	<u>40 385 502</u>

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	-	149 758
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(1 355 322)	-
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	-	5 000
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	41 811	12 689
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(438 552)	(41 811)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(1 278 028)	(1 426 054)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	309 517	1 278 028
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 16	-	10 888
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 16	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	203 610	148 087
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(296 256)	(203 610)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	10 655	14 034
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(8 478)	(10 655)
- TVA payée		15 070 945	21 471 370
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	2 596 045	3 894 068
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	(1 298 023)	(2 596 045)
- Impôts et taxes	+ Note 29	644 306	1 463 614
- Contribution sociale de solidarité		438 552	41 811
- Impôts sur les bénéfices		3 350 244	528 430
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>17 991 027</u>	<u>24 739 600</u>

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	52 141	54 532
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	11 955 328	10 926 567
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	178 733	348 299
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(172 115)	(178 733)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>12 014 087</u>	<u>11 150 665</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 021 261	1 659 022
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 489	53
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(3 489)	(53)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(172 387)	(51 014)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	25 740	91 400
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 184 313	1 282 989
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 058 927</u>	<u>2 982 397</u>

NOTE 41 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+ Note 18	2 200 000	-
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(14 950)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(1 222)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	149 222	72 956
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 333 112</u>	<u>72 956</u>

NOTE 42 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2022 avec de ladite société s'élève à 12 029 dinars.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier de ce contrat s'élève à 80 044 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 25 décembre 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève 6.452 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 7.500.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2022 au 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2022, s'élève à 51.743 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2022, à 500.000 DT.

NOTE 42 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488 692 DT à 324 579 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position définitive quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 43 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 633.678.872 DT, un bénéfice net de 7.977.572 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 18.483.204 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 546.797 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 47.378 KDT et les agios réservés ont atteint 3.692 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers

consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

Etats financiers annuels de SICAV**ARABIA SICAV**

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 773 750	4 832 787
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 269 635	4 453 432
b- Obligations et valeurs assimilées	504 115	379 355
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 176 949	1 208 309
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 176 949	1 208 309
AC3- Créances d'exploitation	310 730	96 771
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	6 261 429	6 137 868
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 983	15 123
PA2- Autres créditeurs divers	184 622	48 475
TOTAL PASSIF	199 605	63 599
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 962 416	5 973 878
CP2- Sommes distribuables	99 409	100 391
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41
b- Sommes distribuables de l'exercice	99 321	100 350
ACTIF NET	6 061 824	6 074 269
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 261 429	6 137 868

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	194 128	171 276
a- Dividendes	177 288	163 282
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 841	7 993
PR 2- Revenus des placements monétaires	49 627	47 376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	243 756	218 652
CH 1- Charges de gestion des placements	110 782	81 402
REVENU NET DES PLACEMENTS	132 973	137 250
PR 3- Autres produits	4 414	5 591
CH 2- Autres charges	37 965	42 442
RESULTAT D EXPLOITATION	99 422	100 400
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	(101)	(50)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	99 321	100 350
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	101	50
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(21 973)	22 892
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	31 461	113 156
- Frais de négociation de titres	(16 412)	(10 546)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	92 498	225 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	99 422	100 400
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(21 973)	22 892
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	31 461	113 156
d- Frais de négociation de titres	(16 412)	(10 546)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(100 303)	(18 287)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
– Capital	65	-
– Régularisation des sommes non distribuables	(1)	-
– Régularisation des sommes distribuables	1	-
– Droits d' entrée	1	-
b- Rachats		
– Capital	(4 813)	(2 674)
– Régularisation des sommes non distribuables	210	(44)
– Régularisation des sommes distribuables	(102)	(50)
– Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 445)	204 847
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- au début de l'exercice	6 074 269	5 869 422
b- en fin de l'exercice	6 061 824	6 074 269
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- au début de l'exercice	91 853	91 895
b- en fin de l'exercice	91 780	91 853
VALEUR LIQUIDATIVE	66,047	66,130
AN6- TAUX DE RENDEMENT	1,53%	3,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2022

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2022 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2022 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 773 750 DT contre 4 832 787 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2022	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 679 263	4 269 635	68,19%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>	-	<u>4 420 070</u>	<u>3 980 556</u>	<u>63,57%</u>	
TN0007830011	ASS MAG	4 800	267 183	269 002	4,30%	0,11%
TN0007140015	ASSAD	47 088	78 697	50 384	0,80%	0,20%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	8 500	314 500	314 271	5,02%	0,04%
TN0001900604	BH	1 500	23 630	20 910	0,33%	0,00%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	312 000	999 926	546 000	8,72%	0,71%
TN0007570013	EUROCYCLE	8 750	274 923	222 416	3,55%	15,94%
TN0007510019	LANDOR	30 738	253 815	184 766	2,95%	0,27%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	5 641	34 297	34 974	0,56%	0,03%

TNMSXIDXJE02	MAGHREBIA VIE NS	11 282	68 595	68 595	1,10%	0,06%
TN0007530017	OTH	12 548	110 812	86 970	1,39%	0,02%
TN0007610017	SAH	58 170	511 872	528 358	8,44%	0,07%
TN0007730013	SANIMED	1 000	1 916	1 710	0,03%	0,01%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	48 159	0,77%	0,31%
TNQPQXRODTH8	SMART	22 500	572 577	542 858	8,67%	0,31%
TN0007600018	SOTEMAIL	180 000	446 931	612 000	9,77%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	18 740	132 806	163 019	2,60%	0,06%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER NG 2022	11 600	82 207	90 828	1,45%	0,03%
TNNGTFLC2986	STA	2 640	44 880	64 973	1,04%	0,13%
TN0006060016	STAR	100	15 005	16 415	0,26%	0,00%
TN0007270010	TPR	27 915	118 129	113 949	1,82%	0,06%
	<u>Titre OPCVM</u>		<u>259 193</u>	<u>289 079</u>	<u>4,62%</u>	
TNIAV4MSD1S9	FCP MOUASSASSET	253	259 193	289 079	4,62%	0,63%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		493 790	504 115	8,05%	
	<u>EMPRUNTS DE SOCIETES</u>		<u>482 900</u>	<u>493 140</u>	<u>7,88%</u>	
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	350 000	357 539	5,71%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	132 900	135 600	2,17%	2,00%
	<u>EMPRUNT D'ETAT</u>		<u>10 890</u>	<u>10 976</u>	<u>0,18%</u>	
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	10 976	0,18%	0,00%
	TOTAL		5 173 053	4 773 750	76,24%	

<i>Mouvement du portefeuille</i>	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Plus ou moins valeur latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins valeur réalisée
Solde au 31-12-2021	5 184 400	7 755	(359 368)	4 832 787	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	2 561 734			2 561 734	
Obligations de société	199 500			199 500	
Emprunts d'état	10 890			10 890	
Titres OPCVM					
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	(2 695 271)			(2 695 271)	31 461
Cession Obligations de société					
Cession Emprunts d'Etat					
Remboursement obligations de société	(88 200)			(88 200)	
Remboursement Emprunts d'Etat					
Cession titres OPCVM					
Variation des intérêts courus		2 570		2 570	
Variation des plus ou moins valeurs latentes			(50 260)	(50 260)	
Valeur au 31-12-2022	5 173 053	10 325	(409 628)	4 773 750	31 461

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 1 176 949 DT contre 1 208 309 DT au 31-12-2021, et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	1 176 949	1 208 309
TOTAL	1 176 949	1 208 309

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Vente Actions	310 310	96 271
Retenue à la source/achat Obligations	720	500
Créance CDS Billets de trésorerie	85 000	113 333
Provision /créance CDS	(85 000)	(113 333)
TOTAL	310 730	96 771

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	9 038	9 173
Rémunération à payer au dépositaire	5 945	5 950
TOTAL	14 983	15 123

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 184 622 DT au 31-12-2022 contre 48 475 DT au 31-12-2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Achat Actions	139 167	-
Frais transactions	-	65
Redevance CMF	506	514
Honoraires Commissaires aux comptes	10 984	14 235
Frais publications	631	730
Jetons de présence	14 991	15 000
Retenue à la source	2 452	2 116
TCL	199	124
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	184 622	48 475

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
Montant	5 973 878
Nombre de titres	91 853
Nombre d'actionnaires	18

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	65
Nombre de titres émis	1
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(4 813)
Nombre de titres rachetés	74
Nombre d'actionnaires sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	31 461
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(21 973)
Régularisation des sommes non distribuables	209
Frais de négociation de titre	(16 412)
Droit d'entrée	1

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
Montant	5 962 416
Nombre de titres	91 780
Nombre d'actionnaires	17

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice	99 321	100 350
Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41
Sommes distribuables	99 409	100 391

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2022 au 31-12-2022, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 194 128 DT contre 171 276 DT du 01-01-2021 au 31-12-2021;

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des Actions	177 288	163 282
Revenus des obligations	16 841	7 993
TOTAL	194 128	171 276

PR2-	Revenus des placements monétaires
-------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 49 627 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts sur comptes de dépôts	49 627	47 376
TOTAL	49 627	47 376

PR3-	AUTRES PRODUITS
-------------	------------------------

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2022 à 85 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2022, ARABIA SICAV a perçu 4 414 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.			
	La rémunération de l'AFC	104 838	75 452
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014			
	La rémunération de l'ATB	5 945	5 950
TOTAL		110 782	81 402

CH2-	AUTRES CHARGES
-------------	-----------------------

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Redevance CMF	5 873	5 951
Commissaire aux comptes	14 235	18 321
Publicité et publication	1 301	1 697
Services bancaires	46	49
Timbre fiscal	13	13
Jetons de présence	14 991	15 000
TCL	1 296	1 137
Autres Impôts	210	275
TOTAL	37 965	42 442

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Données par actions					
Revenus des placements	2,656	2,380	1,303	2,517	1,979
Charges de gestion des placements	1,207	0,886	0,773	0,778	0,811
Revenu net des placements	1,449	1,494	0,530	1,739	1,168
Autres charges	0,414	0,462	0,404	0,427	0,447
Autres produits	0,048	0,061	0,074	0,086	0,097
Résultat d'exploitation	1,083	1,093	0,199	1,397	0,819
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	(0,001)	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	1,082	1,093	0,199	1,397	0,819
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,001	0,001	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,179)	(0,115)	(0,147)	(0,101)	(0,157)
Variation des plus ou moins-values potentielles / Titres	(0,239)	0,249	0,763	(1,653)	0,162
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,343	1,232	1,611	2,661	0,628
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	(0,075)	1,366	2,227	0,906	0,633
Résultat net de l'exercice	1,008	2,459	2,427	2,305	1,452
Droit d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,075)	1,366	2,228	0,906	0,633
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,000	0,000	0,042	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,073)	1,366	2,228	0,948	0,632
Distribution des dividendes	1,092	0,199	1,398	0,819	0,583

Nombre d'Actions	91 780	91 853	91 895	91 895	93 666
Valeur Liquidative	66,047	66,130	63,871	62,842	61,316

<u>Ratios de gestion des placements</u>	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,86%	1,34%	1,30%	1,30%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,64%	0,70%	0,68%	0,71%	0,71%
Résultat distribuable / Actif net moyen	1,67%	1,66%	0,34%	2,33%	1,31%
Actif net moyen	5 950 146	6 061 948	5 457 626	5 509 971	5 875 065

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. – Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ARABIA SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'ARABIA SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6.261.429 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 99.321 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation négative de 12.445 Dinars.

A notre avis les états financiers d'ARABIA SICAV sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la sicav dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la sicav ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elles.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société « ARABIA SICAV ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Sicav à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice considéré : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la sicav. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Sicav à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société ARABIA SICAV des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2022 les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 18,80% de l'actif de la société, Cette proportion est en-deçà du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - Exercice clos le 31 Décembre 2022

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. – Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos 31 décembre 2022

Votre Président nous a informés de l'absence, à la fin de l'exercice, de conventions et opérations visées par l'article 200 du CSC ; à l'exception :

1. Des jetons de présence alloués en 2022, en vertu d'une décision de votre AGO tenue le 01 avril 2022, aux administrateurs pour un montant net par administrateur de 1 500 Dinars.
2. Les honoraires revenant à :
 - L'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élève en TTC à 104 838 Dinars
 - L'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 5 945 Dinars
 -

En date du 8 Novembre 2021, une mise à jour de la convention de gestion signée le 22 juin 1994 qui a porté sur la révision de la commission de gestion revenant à l'AFC. Cette commission est fixée de 1% à 1,5% HT par an calculé sur la base de l'actif. Cette convention entre en vigueur à partir de sa signature pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

II. – Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2022, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées ci-dessus.

Tunis, le 31 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 Avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Skander MILADI.

BILAN			
LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<u>ACTIFS</u>			
PORTFEUILLE-TITRES	AC1	3.949.021	2.702.700
a- Actions et valeurs assimilées		245.559	220.425
b- Obligations		1.836.267	2.068.079
c- Emprunts d'état		1.867.195	414.196
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1.345.874	1.922.677
a- Placements monétaires		497.716	0
b- Disponibilités		848.158	1.922.677
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		5.294.895	4.625.377
<u>PASSIFS</u>		<u>28.618</u>	<u>28.968</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	17.328	16.243
Autres créditeurs divers	PA2	11.290	12.725
<u>ACTIF NET</u>		<u>5.266.277</u>	<u>4.596.409</u>
Capital	CP1	4.196.616	3.849.287
Sommes capitalisables		1.069.661	747.122
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		811.954	546.326
b- Résultat capitalisable de l'exercice		266.857	200.543
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-9.150	252
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5.294.895	4.625.377

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Revenus du portefeuille-titres	PR1	216.561	127.312
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		216.561	127.312
c- Revenus des B.T.A		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	108.186	125.363
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>324.746</u>	<u>252.676</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-37.574	-32.632
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		287.173	220.044
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-20.316	-19.501
RESULTAT D'EXPLOITATION		266.857	200.543
Régularisation du résultat d'exploitation		-9.150	252
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		257.707	200.795
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9.150	-252
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-6.331	5.135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		20.840	4.079
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		281.366	209.757

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>281.366</u>	<u>209.757</u>
a- Résultat d'exploitation	266.857	200.543
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6.331	5.135
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	20.840	4.079
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>388.502</u>	<u>779.005</u>
a- Souscriptions	6.957.366	3.768.685
- Capital	5.638.000	3.248.100
- Régularisation des sommes non distribuables	30.330	6.820
- Régularisation des sommes capitalisables	1.289.037	513.765
b- Rachats	-6.568.864	-2.989.680
- Capital	-5.305.200	-2.567.200
- Régularisation des sommes non distribuables	-30.310	-5.962
- Régularisation des sommes capitalisables	-1.233.355	-416.518
VARIATION DE L'ACTIF NET	669.868	988.762
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	4.596.409	3.607.647
b- Fin de l'exercice	5.266.277	4.596.409
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	38.352	31.543
b- Fin de l'exercice	41.680	38.352
VALEUR LIQUIDATIVE	126,350	119,847
TAUX DE RENDEMENT	5,426%	4,787%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2022** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2022**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2022** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2022**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2022** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2022** à 3.949.021 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		3.572.664	3.703.459	69,94%	70,32%
TN0003400330	AB 2008 CAT B	3.000	90.000	93.107	1,76%	1,77%
TN0003400348	AB 2009 SUB	1.150	15.284	15.453	0,29%	0,29%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2.000	160.000	170.421	3,22%	3,24%
TNOPIIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4.000	400.000	405.904	7,67%	7,71%
TN0001300607	BTE 2010	3.500	140.000	141.903	2,68%	2,69%
TN0004201471	CIL 2020-1	1.500	75.000	75.466	1,43%	1,43%
TN0007310295	HL 2015-2	2.500	50.000	52.400	0,99%	1,00%
TN0007310568	HL 2020-03	1.000	80.000	86.086	1,63%	1,63%
TN0002601045	STB 2010/1	3.000	59.880	61.855	1,17%	1,17%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3.000	300.000	319.164	6,03%	6,06%
TN0006610547	TJL 2019-1	1.000	40.000	41.698	0,79%	0,79%
TN0002102150	TLF 2021-1	1.000	80.000	84.439	1,59%	1,60%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2.000	160.000	162.234	3,06%	3,08%

TN0003900248	UIB 2009/1	2.500	87.500	89.385	1,69%	1,70%
TN0003900297	UIB 2012/1	3.500	35.000	36.748	0,69%	0,70%
	Emprunts d'Etat		1800 000	1 867 196	35,27%	35,45%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4.000	400.000	414.196	7,82%	7,87%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT B	4.000	400.000	423.057	7,99%	8,03%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 T2 CAT B	5.000	500.000	519.507	9,82%	9,86%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 CAT B	5.000	500.000	510.436	9,64%	9,69%
	Titres OPCVM		241.849	245.559	4,64%	4,66%
TN0004200937	GO SICAV	1.865	241.849	245.559	4,64%	4,66%
	Total		3.814.512	3.949.018*	74,58%	74,99%

* Un écart de 3,455 DT a été observé entre le solde comptable et la valorisation du portefeuille titres dû à la comptabilisation à tort d'une écriture « OD » parmi les comptes du portefeuille titres.

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au **31 décembre 2022** se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Acquisitions obligations	1.700.000
Acquisitions Titres SICAV	920.814
TOTAL	2.620.814

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession / remboursement	+/- Values réalisées
Remboursements obligations	532.681	532.681	0
Cessions Titres SICAV	889.350	910.189	20.840
TOTAL	1.422.031	1.442.870	20.840

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2021
Placements monétaires	497.716	0
Certificats de dépôts	497.262	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	454	0
Disponibilités	848.158	1.922.677
Compte à terme	0	400.000
Intérêts courus sur compte à terme	0	3.364
Avoirs en banque	344.107	1.518.712
Sommes à l'encaissement	500.000	2.636
Sommes à régler	0	-7.427
Intérêts sur Dépôt à vue	4.051	5.391
Total	1.345.874	1.922.677

Libellé	Code ISIN	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts					
CD ATB 500 MD 8,27% 260123	TNAMKCSH9HD1	497.262	497.716	9,40%	9,45%
Total		497.262	497.716	9,40%	9,45%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2021
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	7.794	6.709
Frais du dépositaire	9.534	9.534
Total	17.328	16.243
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5.000	5.001
Autres Créditeurs (CMF)	474	419
Charges budgétisées à payer	5.221	6.115
Etat, retenue à la source	595	1.190
Total	11.290	12.725

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2021	
* Montant en nominal	3.835.200
* Nombre de Titres	38.352
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	5.638.000
* Nombre de titres émis	56.380
Rachats effectués	
* Montant en nominal	5.305.200
* Nombre de titres rachetés	53.052
Capital au 31.12.2022	
* Montant en nominal	4.168.000
* Nombre de Titres	41.680
* Nombre d'actionnaires	96

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2021	3.849.287	3.849.287
Souscriptions de la période	5.638.000	5.638.000
Rachats de la Période	-5.305.200	-5.305.200
Autres Mouvements	14.529	1.084.190
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-6.331	-6.331
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	20.840	20.840
Régularisation Sommes non distribuables	20	20
Sommes capitalisables		1.069.661
Montant Fin de période au 31.12.2022	4.196.616	5.266.277

CP2 : Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables s'élèvent à 1.069.661 dinars dont 257.707 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	811.954	546.326
b- Résultats capitalisables de l'exercice	266.857	200.543
c- Régul du Résultat capitalisable de l'exercice	-9.150	252
Sommes capitalisables	1.069.661	747 122

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes des titres OPCVM	0	0
Revenus Des Obligations		
Intérêts	216.561	127.312
Revenus Des BTA		
Intérêts	0	0
Total	216.561	127.312

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur certificats de dépôt	71.233	81.183
Intérêts sur comptes de dépôt	36.953	44.180
Total	108.186	125.363

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	31.624	26.682
Rémunération du dépositaire	5.950	5.950
Total	37.574	32.632
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5.000	5.000
Redevance CMF	5.315	4.484
Charges diverses	1	3
Charges budgétisées (Résultat)	10.000	10.014
Total	20.316	19.501

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des placements	7,791	6,588	6,190	6,304	6,181
Charges de gestion des placements	-0,901	-0,851	-0,845	-0,792	-0,848
Revenus nets des placements	6,890	5,737	5,345	5,512	5,333
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,487	-0,508	-0,586	-0,521	-0,529
Résultat d'exploitation	6,403	5,229	4,759	4,991	4,804
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,220	0,007	0,066	0,056	-0,475
Sommes capitalisables de l'exercice	6,183	5,236	4,824	5,047	4,329
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-0,152	0,134	-0,173	0,198	-0,120
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,500	0,106	0,399	0,000	0,178
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,348	0,240	0,226	0,198	0,058
Résultat net de l'exercice	6,751	5,469	4,985	5,189	4,862
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,348	0,240	0,226	0,198	0,058
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	-0,001	0,003	0,001	-0,009
Sommes non distribuables de l'exercice	0,347	0,239	0,229	0,199	0,049
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,827
Valeur liquidative	126,350	119,847	114,372	109,318	104,072
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	0,83%	0,73%	0,77%	0,75%	0,74%
Autres charges/actif net moyen	0,45%	0,43%	0,53%	0,49%	0,46%
Résultats capitalisables de l'ex./actif net moyen	5,87%	4,47%	4,31%	4,73%	4,18%
Actif net moyen	4.545.033	4.484.176	3 480 407	3 817 901	4 164 884

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2022** s'élève à 31.624 DT TTC.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2022** s'élève à 5.950 DT TTC.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **FINACorp Obligataire SICAV** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **5.266.277 DT** et une valeur liquidative égale à **126^d,350** par action.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV** au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société **FINACorp Obligataire SICAV** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Un écart de 3,455 DT a été observé entre le solde comptable de la rubrique « AC1-Portefeuille Titres » et la valorisation du portefeuille titres, présentée au niveau du relevé titres dépositaire, dû à la comptabilisation à tort d'une écriture « OD » parmi les comptes de cette rubrique.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société **FINACorp Obligataire SICAV** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société **FINACorp Obligataire SICAV** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider la société **FINACorp Obligataire SICAV** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Le Commissaire aux Comptes

SKANDER MILADI

Partner FMBZ KPMG TUNISIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2022** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2022** s'élève à 31.624 DT TTC.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :
 - Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2022** s'élève à 5.950 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

L'assemblée générale ordinaire réunie en date du 31/03/2022 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence pour un montant net de 500 DT net par administrateur présent au profit de l'ATB, la CIF SICAF, FINACorp SA, M. Nouredine Jebeniani et la SODINO SICAR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

SKANDER MILADI

Partner FMBZ KPMG TUNISIE

Etats financiers annuels de SICAV**SANADETT SICAV**

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ZAHAF.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	2 920 198	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	42 653 493	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	2 015 997	0
b- Disponibilités	10 916 021	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	0
TOTAL ACTIF	58 506 020	63 343 936
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	15 687	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	78 128	58 392
TOTAL PASSIF	93 815	73 193
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	56 379 804	60 986 989
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	33	189
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 032 368	2 283 565
ACTIF NET	58 412 205	63 270 743
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	58 506 020	63 343 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	68 918	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 413 330	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	477 159	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	2 959 407	3 528 538
CH 1- Charges de gestion des placements	583 029	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	2 376 378	2 848 788
CH 2- Autres charges	133 068	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 243 309	2 725 563
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-210 941	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2 032 368	2 283 565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	210 941	441 998
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	74 617	107 747
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	505 335	466 177
- Frais de négociation de titres	-440	-121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 822 822	3 299 366

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	2 243 309	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	74 617	107 747
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	505 335	466 177
d- Frais de négociation de titres	-440	-121
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 090 481	-2 934 324
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	98 049 922	103 330 337
_ Régularisation des sommes non distribuables	361 233	344 281
_ Régularisation des sommes distribuables	1 438 724	1 708 930
b- Rachats		
_ Capital	-103 193 657	-113 599 515
_ Régularisation des sommes non distribuables	-404 195	-420 317
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 842 906	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 858 538	-10 557 078
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	63 270 743	73 827 821
b- en fin de l'exercice	58 412 205	63 270 743
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	576 988	674 846
b- en fin de l'exercice	528 432	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	110,539	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,41%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 Décembre 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 Décembre 2022 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>					
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	55 330	1 061 703	1 077 607	1,84%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	77 069	0,13%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	528 575	0,90%
TN0004200937	GENERALE OBLIG SICAV	3 000	362 861	395 001	0,68%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	322 650	0,55%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	199 180	0,34%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	320 115	0,55%
TOTAL			2 818 726	2 920 198	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES :	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	31 036	0,05%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	270 004	0,46%
TN0003400322	AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	61 881	0,11%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	310 356	0,53%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	916 469	1,57%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	800 000	833 713	1,43%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 129 984	5,36%
TN0004700654	ATL 2015/2 C	5 000	100 000	105 266	0,18%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	180 000	182 400	0,31%
TN0004700720	ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	420 456	0,72%
TN0004700761	ATL 2018/1 CAT B	5 000	100 000	103 277	0,18%
TN0004700738	ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	212 100	0,36%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 500 000	1 526 075	2,61%
TN0001900836	BH 2009	40 000	612 000	612 101	1,05%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 014 759	1,74%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	199 530	205 898	0,35%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	199 600	209 693	0,36%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 151 879	1,97%
TN0007310295	HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	104 800	0,18%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	731 250	764 274	1,31%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 787 696	3,06%
TOTAL			13 490 438	13 954 117	23,89%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000572	BTA 6% Avril 2023	800	799 145	826 814	1,42%
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 752 193	7 068 756	12,10%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	989 405	1 000 313	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	988 686	999 595	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	986 656	997 565	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 703	499 157	0,85%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 973	499 427	0,86%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	500	480 744	500 055	0,86%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 829 627	15 408 947	26,38%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	875 000	898 747	1,54%
Total			27 689 131	28 699 376	49,13%

Les mouvements du portefeuille-titres de SANADETT SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADETT SICAV, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- valeur Réalisée
Solde au 31-12-2021	46 993 071	1 551 001	123 974	48 668 046	
Acquisition de l'exercice					
TITRE OPCVM	29 972 515			29 972 515	
Emprunt de société	1 831 250			1 831 250	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession titres OPCVM	(30 190 858)			(30 190 858)	505 335
Cession Emprunt de société					
Remboursement Emprunt de société	(4 267 303)			(4 267 303)	
Remboursement Emprunt d'état	(437 500)			(437 500)	
Variation des +/-values latentes			(22 503)*	(22 503)	
Variation des intérêts courus		(77 077)		(77 077)	
Décote /surcote Emprunt d'etat	97 120			97 120	
Solde au 31-12-2022	43 998 295	1 473 924	101 472	45 573 690	505 335

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Code ISIN	Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000622	Prise en pension livrée 63 j (1)	AMEN BANK	8,48%	30/01/2023	1 999 979	2 015 997	3,45%
TOTAL					1 999 979	2 015 997	3,45%

(1) Pension Livrée Banque Amen 8,48% au 28/11/2022 pour 63jours BTA 6,3% Mars 2026

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 10 916 021Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	3 787	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	15 687	14 801

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Frais de publication	719	660
Jeton de présence	15 000	15 000
Redevances CMF	5 466	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	34 780	15 104
Créditeurs divers	22 163	21 701
Total	78 128	58 392

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Retenues à la source	5 896	5 497
TCL	996	934
Autres créditeurs	15 270	15 270
Total	22 163	21 701

CP1- Capital

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	60 986 989	70 758 400
Nombre de titres	576 988	674 846
Nombre d'actionnaires	296	334
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	98 049 922	103 330 337
Nombre de titres émis	925 575	984 665
Nombre d'actionnaires nouveaux	12	14
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(103 193 657)	(113 599 515)
Nombre de titres rachetés	974 131	1 082 523
Nombre d'actionnaires sortants	35	52
<u>Autres effets sur capital</u>		
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	505 335	466 177
Régularisation des sommes non distribuables	(42 962)	(76 036)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	74 617	107 747
Frais de Négociation des titres	(440)	(121)
<u>Capital à la fin de l'exercice</u>		
Montant	56 379 804	60 986 989
Nombre de titres	528 432	576 988
Nombre d'actionnaires	273	296

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 243 309
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(210 941)
<i>Sommes Distribuables de l'exercice</i>	2 032 368
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	0
SOMMES DISTRIBUABLES	2 032 401

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	68 918	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	1 397 200	1 397 200
Revenus des obligations	1 016 130	1 196 141
Total	2 482 248	2 663 904

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	461 141	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	16 018	231 823
Total	477 159	864 634

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	571 129	667 850
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	583 029	679 750

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	43 955	21 730
Redevance CMF	63 989	74 825
Publicité et publication	1 460	1 660
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	8 409	9 754
Contribution sociale de solidarité	210	210
Autres	46	46
Total	133 068	123 225

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
· Revenus des placements	5,600	6,115	5,677	7,885	7,442
· Charges de gestion des placements	-1,103	-1,178	-0,917	-1,004	-0,888
· Revenu net des placements	4,497	4,937	4,759	6,881	6,553
· Autres charges d'exploitation	-0,252	-0,214	-0,177	-0,212	-0,208
· Résultat d'exploitation	4,245	4,724	4,583	6,669	6,345
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,399	-0,766	-0,035	-1,398	-1,146
· Sommes distribuables de l'exercice	3,846	3,958	4,548	5,271	5,200
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,399	0,766	0,035	1,398	1,146
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,141	0,187	0,218	0,189	0,161
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,956	0,808	0,211	0,046	-0,131
· Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	-0,006	-0,005	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,097	0,994	0,423	0,230	0,030
Résultat net de l'exercice	5,342	5,718	5,005	6,900	6,375
Résultat non distribuable de	1,097	0,994	0,423	0,230	0,030

l'exercice					
Régularisation du résultat non distribuable	-0,081	-0,132	-0,019	-0,031	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	1,016	0,863	0,404	0,199	0,033
Distribution des dividendes	3,958	4,548	5,271	5,200	4,020
Valeur liquidative	110,539	109,657	109,400	109,712	109,454

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,921%	0,953%	0,834%	0,728%	0,670%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,210%	0,173%	0,161%	0,154%	0,160%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,543%	3,821%	4,164%	4,836%	4,780%
· Actif net moyen	63 312 372	71 332 723	74 263 631	85 448 875	113 859 875

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 Février 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SANADETT SICAV** » (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	58 412 205TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	2 243 309TND
Un résultat net bénéficiaire de	2 822 822 TND

A notre avis, les états financiers de la société **SANADETT SICAV** sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers. Ladite note décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, au 31 décembre 2022, nous a permis de constater que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 22 mars 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration de votre société ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2022 et régies par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elles sont présentées ci-après :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018, et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La commission TTC facturée en 2022 est de 571 129 dinars

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 900 dinars TTC.

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la banque « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 461 141 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mars 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

Tunis, le 22 mars 2023

Messieurs les Administrateurs
de la société GAT Investissement S.A
92, Avenue Hédi Chaker
Tunis 1002

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 25 586 385 TND, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 678 050 TND.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F, Société d'expertise Comptable

Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.

T: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 18 000 RNE 024410T

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Rapport du gestionnaire sur la gestion du fonds

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

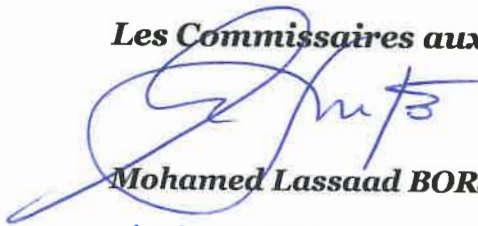
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F



Mohamed Lassaad BORJI

Les Commissaires aux Comptes Associés

MTBF

Membre de PwC Network

Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy

1053 Les Berges du Lac - Tunis

Tél : +216 71 160 000 - +216 71 963 900

Fax : +216 71 861 789

MF : 0033432/B/A/M/000

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille titres	AC1	8 287 917	699 960
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	7 887 499	699 960
Autres valeurs	AC1-b	400 418	-
Placements monétaires et disponibilités		17 373 151	14 257 628
Disponibilités	AC2	17 373 151	14 257 628
TOTAL ACTIF		25 661 068	14 957 588
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	49 139	17 950
Autres créditeurs divers	PA2	25 544	27 118
TOTAL PASSIF		74 683	45 068
Capital	CP1	24 595 815	14 600 000
Sommes distribuables		990 570	312 520
Sommes distribuables de la période		678 050	262 347
Sommes distribuables des exercices antérieurs		312 520	50 173
ACTIF NET		25 586 385	14 912 520
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 661 068	14 957 588

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

LIBELLE	Note	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille titres	PR1	418	-
Revenus des autres valeurs		418	-
Revenus des placements monétaires	PR2	1 590 257	914 010
Revenus des comptes à vue		1 590 257	914 010
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 590 675	914 010
Charges de gestion des placements	CH1	694 691	449 621
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		895 984	464 389
Autres charges	CH2	217 934	202 042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		678 050	262 347
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		4 185	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		673 865	262 347

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

LIBELLE	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		673 865	262 347
Résultat d'exploitation		678 050	262 347
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-4 185	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		10 000 000	7 500 000
Souscriptions		10 000 000	7 500 000
Capital		10 000 000	7 500 000
VARIATION DE L'ACTIF NET		10 673 865	7 762 347
<u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période		14 912 520	7 150 173
b - en fin de période		25 586 385	14 912 520
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période		14 600	7 100
b - en fin de période		24 600	14 600
VALEUR LIQUIDATIVE		1 040,096	1 021,405
RENDEMENT DE LA PÉRIODE		1,83%	1,42%

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application, notamment la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, relative à la création des fonds communs de placement à risques ;
- La loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et les textes subséquents la complétant ou la modifiant ; et
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des Organismes de Placement Collectif.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n° 08-2020 du 10 mars 2020.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 23 mars 2020 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou cession, au renforcement des opportunités d'investissement et de fonds propres des sociétés.

Le montant du fonds est de trente millions de dinars (30.000.000 TND) réparti en trente mille (30.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 10 ans et pourrait être éventuellement prorogée de deux périodes d'un an chacune.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant

que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droit rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 887 499 TND au 31 décembre 2022 contre 699 960 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	Nombre de titres	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net
BRIDGES SA	34 998	699 960	2,7%
AL KINDY	73 500	1 499 400	5,9%
ABIRIDIA	31 999	3 199 900	12,5%
FCP GAT PERFORMANCE	247	2 488 239	9,7%
TOTAL	140 744	7 887 499	30,8%

AC1-b Autres valeurs

Le solde de cette rubrique s'élève à 400 418 TND au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31.12.2021. Le détail se présente comme suit :

Disponibilités	31/12/2022
Compte courant associé Bridges SA	400 000
Intérêt courus	418
Total	400 418

AC2- Disponibilité

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 373 151 TND au 31 décembre 2022 contre 14 257 628 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banque	17 373 151	14 257 628
Total	17 373 151	14 257 628

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 49 139 TND au 31 décembre 2022 contre 17 950 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	18 647	201
Dépositaire	30 492	17 749
TOTAL	49 139	17 950

PA2 Autres créiteurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 544 TND au 31 décembre 2022 contre 27 118 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Jetons de présence comité stratégique	4 000	8 000
Jetons de présence comité investissement	4 000	8 000
Jetons de présence comité d'engagement	3 800	-
Honoraire CAC	11 000	8 000
Redevance annuelle CMF	2 564	1 490
Impôts à payer	-	1 523
Autres créiteurs	180	105
Total	25 544	27 118

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 31/12/2021	
Montant	14 600 000
Nombre de titres	14 600
Nombre de porteurs	2
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	10 000 000
Nombre de parts émises	10 000
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Capital au 31/12/2022	
Montant (en nominal)	24 600 000
Sommes non distribuables	-
Montant du capital au 31/12/2022	24 600 000
Nombre de parts	24 600
Nombre de porteurs	2

Description	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'actif Net
Capital début de période au 01/01/2021	14 600 000	14 600 000
Souscription de la période	10 000 000	10 000 000
Autres mouvements	-	986 385
Variation de plus ou moins-value latentes	-	-4 185
Plus ou moins-value réalisées	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	312 520
Sommes distribuables de l'exercice	-	678 050
Capital Fin de période au 31/12/2022	24 600 000	25 586 385

PR1 Revenus des autres valeurs

Les revenus des autres valeurs s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 418 TND.

Description	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des actions et valeurs assimilées	418	-
TOTAL	418	-

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 590 275 TND au 31 décembre 2022 contre 914 010 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur les comptes de dépôt	1 590 257	914 010
TOTAL	1 590 257	914 010

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 694 691 TND au 31 décembre 2022 contre 449 621 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (*)	664 201	383 004
Rémunération du dépositaire (**)	30 490	17 758
Rémunération des distributeurs	-	48 859
TOTAL	694 691	449 621

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 durant l'exercice 2022, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 664 201 TND. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 2,5% sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Cette rémunération est facturée et prélevée à l'avance par le gestionnaire GAT Investissement S.A au début de chaque trimestre.

(**) ATTIJARI BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCPR et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, ATTIJARI BANK perçoit une commission annuelle HT de 0,10% de l'actif net du fonds évalué à chaque fin d'exercice avec un minimum de 5.000 TND HT et un maximum de 25.000 TND HT. Elle s'élève à 30 490 au titre de l'exercice 2022.

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 217 934 TND au 31 décembre 2022 contre 202 042 TND au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération CAC	13 574	9 041
Redevance CMF	2 565	2 120
Frais divers bancaires	29	4
Jetons de présence	11 400	8 000
Autres impôts et taxes et versements assimilés	190 366	182 877
Total	217 934	202 042

Note 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2022.

5.2 Données par part et ratios pertinents

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des placements	1 590 675	914 010
Charges de gestion des placements	694 691	449 621
REVENUS NET DES PLACEMENTS	895 984	464 389
Autres charges	217 933	202 042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	678 050	262 347
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	678 050	262 347
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 185	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	673 865	262 347
Droits d'entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	4 185	-
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	1 040,096	1 007,405
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion / Actif Net	2,72%	3,02%
Autres charges / Actif Net	0,85%	1,36%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net	2,65%	1,76%
Actif Net	25 586 385	14 912 520

5.3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est confiée à GAT Investissement. Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. En contrepartie de ses prestations. GAT Investissement S.A perçoit une rémunération HT de 2,5% l'année calculée sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Elle s'élève à 664 201 TND TTC au titre de l'exercice 2022.

5.4 Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire perçoit une commission annuelle fixée à 0,10% HT de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum forfaitaire de cinq mille (5 000) dinars HT et un maximum de Vingt Cinq Mille (25 000) dinars. Ces frais seront réglés en sus des Honoraires de gestion du Gestionnaire directement par le Fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la valeur liquidative. Elle s'élève à 30 490 TND TTC au titre de l'exercice 2022.